



SCOTT

BIKE

NOTICE GÉNÉRALE SCOTT

WWW.SCOTT-SPORTS.COM

⚠ AVERTISSEMENT

- Lisez les pages 7 à 29 avant votre première sortie !**
Contrôlez le fonctionnement décrit aux pages 30 à 32 avant chaque sortie !
- Tenez compte du chapitre « Utilisation conforme à l'usage prévu de votre vélo SCOTT ». Quant au plan d'entretien SCOTT et du rapport de transfert SCOTT lisez le Quick Start Manual !**

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

- Votre vélo et la présente notice sont conformes aux exigences de sécurité des normes EN ISO 4210-2 Cycles - Exigences de sécurité des bicyclettes et 8098 Cycles - Exigences de sécurité relatives aux bicyclettes pour jeunes enfants.**



Cadre :

- ① Tube supérieur
- ② Tube diagonal
- ③ Tube de selle
- ④ Base
- ⑤ Hauban
- ⑥ Tube de direction
- ⑦ Amortisseur arrière

Fourche suspendue :

- Ⅰ Té de fourche
- Ⅱ Plongeur
- Ⅲ Fourreau
- Ⅳ Patte de fixation de roue

- 1 Selle
- 2 Tige de selle/
Tige de selle à hauteur variable
- 3 Collier de selle
- 4 Porte-bagages
- 5 Éclairage arrière
- 6 Frein arrière
- 7 Disque de frein
- 8 Dérailleur avant
- 9 Cassette
- 10 Dérailleur
- 11 Béquille
- 12 Chaîne
- 13 Plateau
- 14 Manivelle
- 15 Pédale
- 16 Potence
- 17 Sonnette
- 18 Cintre

- 19 Levier de frein
- 20 Manette de vitesse
- 21 Commande de frein/
dérailleur
- 22 Jeu de direction
- 23 Phare avant
- 24 Frein avant
- 25 Disque de frein
- 26 Fourche
- 27 Dynamo de moyeu

Roue :

- 28 Serrage rapide/
axe traversant
- 29 Rayon
- 30 Jante
- 31 Bague réfléchissante
- 32 Pneumatique
- 33 Moyeu



WWW.SCOTT-SPORTS.COM

AVERTISSEMENT

Ce manuel contient des informations importantes concernant la sécurité, les performances et l'entretien. Veillez à le lire avant d'effectuer votre première sortie avec votre nouveau vélo et conservez-le pour future référence.

Certains composants, par exemple la suspension ou les pédales, ou accessoires, par exemple un casque ou des éclairages achetés avec votre vélo, peuvent être accompagnés d'informations spécifiques concernant la sécurité, leurs performances et leur entretien. Assurez-vous que votre revendeur vous a bien donné tous les documents qui accompagnent le vélo et les accessoires. Si vous notez une différence entre les instructions notées dans ce manuel et celles de l'équipementier, suivez toujours les instructions fournies par l'équipementier.

Si vous avez des questions ou si vous ne comprenez pas un point particulier, n'hésitez pas et prenez en charge votre sécurité en consultant le vélociste ou le fabricant du vélo.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Ce manuel n'est pas un manuel d'utilisation détaillé et ne couvre pas toutes les procédures concernant l'utilisation, l'entretien ou les réparations du vélo. Adressez-vous à votre vélociste pour l'entretien et les réparations. Votre vélociste peut également vous donner plus d'informations sur des stages ou des livres qui peuvent vous permettre d'en connaître plus long sur l'entretien et les réparations de votre vélo.

Mentions légales :

V9.1, mai 2022

Nous nous réservons le droit de modifier les caractéristiques techniques de nos produits par rapport aux indications et illustrations de la notice d'utilisation.

© Toute reproduction, traduction et copie ou utilisation à des fins commerciales autres, même partielle, et sur des médias électroniques, est interdite sans autorisation préalable écrite de Zedler - Institut für Fahrradtechnik und -Sicherheit GmbH.

© Texte, conception, photographie et réalisation graphique
Zedler - Institut für Fahrradtechnik und -Sicherheit GmbH www.zedler.de et
SCOTT-SPORTS SA www.scott-sports.com

La présente notice générale SCOTT se comprend en tant que démarrage rapide. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

Si le présent démarrage rapide ne vous fournit pas toutes les réponses, lisez les autres manuels d'utilisation ou demandez conseil à votre vélociste SCOTT avant de procéder à une modification du réglage de quelque nature que ce soit.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

La présente notice est soumise à la législation européenne et aux normes EN/ISO. En cas de livraison du vélo SCOTT en dehors de l'Union européenne, des notices techniques complémentaires doivent être éventuellement fournies par l'importateur.

Informez-vous sur notre site internet www.scott-sports.com

• CONSEILS SUR L'UTILISATION DE LA PRÉSENTE NOTICE GÉNÉRALE SCOTT

Les illustrations sur les premières pages de la notice générale SCOTT sont données à titre d'exemple pour un vélo de ville / trekking typique SCOTT, un vélo de route SCOTT et un vélo tout terrain SCOTT. L'un des ces vélos SCOTT correspond au vélo SCOTT que vous avez acheté. Il existe cependant un choix très large de modèles spécialement conçus et équipés pour un usage spécifique. Cette notice générale SCOTT s'applique aux types de vélos suivants :

Vélos de route (**a, p. 02**), vélos de triathlon et de course contre la montre Vélos de cyclo-cross/de compétition de cyclocross

Vélos de ville, de trekking (**b, p. 02**), vélos de fitness et vélos d'enfant

Vélos tout terrain (**c, p. 03**) (vélos hybrides, de cross-country, de marathon et de randonnée en montagne, vélos d'enduro et all mountain, vélos de downhill, de dirt et de freeride)

Cette notice générale SCOTT ne saurait s'appliquer à d'autres types de vélos que ceux représentés ici.

Cette notice n'a pas pour vocation de vous permettre d'assembler un vélo SCOTT à partir de pièces détachées, de le réparer ou de procéder au montage final d'un vélo SCOTT pré-assemblé.

• TABLE DES MATIÈRES

CONSEILS SUR L'UTILISATION DE LA PRÉSENTE NOTICE GÉNÉRALE SCOTT	05
AVERTISSEMENT GÉNÉRAL	07
SÉCURITÉ ET COMPORTEMENT	08
UTILISATION CONFORME À L'USAGE PRÉVU DE VOTRE VÉLO SCOTT	10
Remarques concernant le poids total maximum admissible.	21
Remarques concernant le transport de charges ainsi que d'enfants et/ou d'animaux avec votre SCOTT	21
Autorisation d'atteler une remorque à votre vélo SCOTT	21
Autorisation d'installer un siège enfant sur votre vélo SCOTT	24
CONTRÔLES À RÉALISER AVANT LA PREMIÈRE SORTIE	27
CONTRÔLES À RÉALISER AVANT CHAQUE SORTIE	30
MANIEMENT DES SERRAGES RAPIDES ET DES AXES TRAVERSANTS	33
SERRAGES rapides sur le vélo SCOTT	33
Procédure pour la fixation fiable d'un composant avec un serrage rapide.	33
Axes traversants sur le vélo SCOTT	35
Procédure de montage fiable des roues avec un axe traversant	35
AJUSTEMENT DU VÉLO SCOTT AU CYCLISTE	36
SUSPENSIONS SUR LES VÉLOS SCOTT	37
Suspension avant	37
Suspension arrière	38
FREINS	40
CONTRÔLES APRÈS UNE CHUTE	42
LE CARBONE - UN MATÉRIAU PARTICULIER	45
CONSEILS GÉNÉRAUX SUR L'ENTRETIEN ET LES RÉVISIONS	47
Entretien et révision de votre vélo SCOTT	47
Nettoyage et entretien de routine de votre vélo SCOTT	48
Stockage ou rangement de votre vélo SCOTT	49
CALENDRIER D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE SCOTT	50
COUPLES DE SERRAGE RECOMMANDÉS POUR VOTRE VÉLO SCOTT	51
GARANTIE DU FABRICANT	52

• AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

Comme pour tout autre sport, la pratique du vélo implique des risques de blessure et de dommages matériels. Quand vous décidez de faire du vélo, c'est vous qui assumez la responsabilité de ce risque, aussi il vous faut savoir comment rouler en sécurité et avec fiabilité et comment utiliser et entretenir le matériel correctement – et le faire. En utilisant et en entretenant correctement votre vélo, vous pouvez réduire les risques de blessure. Vous trouverez dans ce manuel des notes « Avertissement » et « Attention » qui parlent des dangers d'un manque d'entretien ou d'inspection de votre vélo et d'un manque de respect des consignes de sécurité en roulant.

⚠ AVERTISSEMENT

Ce symbole indique une situation dangereuse qui peut provoquer la mort ou des blessures graves – si vous ne suivez pas les instructions données ou si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

⚠ ATTENTION

Ce symbole indique une situation dangereuse qui peut provoquer des blessures légères ou modérées – si vous ne suivez pas les instructions données ou si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

AVIS

Ce symbole vous avertit de certaines actions qui ne provoquent pas des blessures – mais qui sont susceptibles d'endommager votre matériel ou d'avoir des répercussions néfastes sur l'environnement.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Ce symbole renvoie à des consignes et des informations relatives à la sécurité concernant le maniement du produit ou au passage correspondant de la traduction de la notice de service méritant une attention particulière.

Un certain nombre de notes « Avertissement » et « Attention » mentionnent que vous « risquez de perdre le contrôle du vélo et de chuter ». Comme n'importe quelle chute peut entraîner des blessures graves, voire fatales, nous ne répétons pas chaque fois cet avertissement concernant les blessures ou la mort.

Comme il est impossible d'anticiper chaque situation ou condition qui peut se présenter lors d'une sortie à vélo, ce manuel ne prétend pas présenter comment utiliser un vélo en sécurité dans n'importe quelle condition. Utiliser un vélo, quel qu'il soit, implique des risques qui ne peuvent pas être prévus ou ne peuvent pas être évités, et qui tombent sous la responsabilité entière du cycliste. Les conséquences possibles en cas de non-respect des mises en garde signalées par ces symboles dans la notice générale SCOTT ne sont pas répétées systématiquement.

Cette notice générale SCOTT, en relation avec les notices de service originales détaillées « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT répond aux exigences des normes EN ISO 4210-2 relative aux vélos de ville et trekking, vélos pour adolescent, vélos tout terrain (VTT) et vélos de route, ainsi qu'EN ISO 8098 relative aux vélos pour enfants.

Tenez impérativement compte des notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT, de la notice spécifique à votre modèle et des notices techniques des équipementiers. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

• SÉCURITÉ ET COMPORTEMENT

Chère cliente SCOTT, cher client SCOTT,

Toutes nos félicitations pour avoir fait l'achat de votre nouveau vélo SCOTT. Nous sommes certains que les performances et les qualités de ce vélo vont dépasser vos attentes. Les cadres SCOTT et les composants ont été spécifiquement conçus pour que votre satisfaction soit totale. Que vous soyez débutant ou professionnel, vous allez vivre de longues heures de plaisir !

Nous vous encourageons fortement à lire attentivement cette notice générale SCOTT pour vous familiariser avec votre nouveau vélo et profiter du plaisir de le conduire.

Si vous avez fait l'acquisition d'un vélo SCOTT pour votre enfant, assurez-vous qu'il comprenne le contenu de cette notice d'utilisation et qu'il apprendra à utiliser correctement son vélo SCOTT.

Avec l'achat de ce vélo SCOTT, vous avez opté pour un produit de qualité. Votre nouveau vélo SCOTT a été assemblé par un professionnel, à partir de pièces soigneusement conçues et fabriquées. Votre vélociste SCOTT spécialisé a procédé à son montage final et vérifié son bon fonctionnement, vous assurant ainsi une prise en main agréable et sûre dès les premiers coups de pédale.

La présente notice générale SCOTT contient de nombreux conseils pratiques destinés à vous faciliter la prise en main de votre vélo SCOTT, de même que des informations utiles sur ses aspects techniques, sa maintenance et son entretien. Lisez attentivement cette notice générale SCOTT. Même si vous pratiquez le vélo depuis des années, les informations qu'elle contient vous seront utiles, car elles tiennent compte de l'évolution considérable qu'a connue la technologie du vélo ces dernières années. Avant d'entreprendre votre première sortie sur votre vélo SCOTT, prenez le temps de lire au moins le chapitre intitulé « Contrôles à réaliser avant la première sortie » dans son intégralité.

Soucieux de vous garantir un plaisir durable dans votre pratique du vélo, ainsi que votre sécurité, nous vous recommandons de toujours contrôler le bon fonctionnement de votre vélo SCOTT avant d'enfourcher votre vélo, comme décrit dans le chapitre intitulé « Contrôles à réaliser avant chaque sortie ».

Il est impossible au manuel même le plus détaillé de couvrir toutes les combinaisons possibles de vélos et d'équipements. Aussi la présente notice générale SCOTT considère-t-elle seulement le vélo SCOTT que vous venez d'acquérir ainsi que ses composants usuels et se contente de livrer les informations et les avertissements les plus importants.

En effectuant les travaux d'ajustement et de maintenance décrits en détail dans cette notice, vous devez toujours garder à l'esprit que les instructions et les indications qui y sont faites s'appliquent uniquement et exclusivement à ce vélo SCOTT.

Nos conseils ne sauraient s'appliquer sans restriction à d'autres types de vélo. En raison de la diversité et de l'évolution des modèles, la description des travaux peut éventuellement ne pas être complète. Tenez impérativement compte des notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT, de la notice spécifique à votre modèle et des notices techniques des équipementiers. Selon l'expérience et/ou l'habileté manuelle de la personne effectuant les travaux, ces notices peuvent paraître lacunaires. Certains travaux peuvent nécessiter un outillage (spécial) ou des notices complémentaires.

N'attendez pas de ce manuel qu'il vous communique le savoir-faire et l'expertise d'un mécanicien vélo.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

Avant que vous n'enfourchiez votre vélo, permettez-nous de vous rappeler certains principes de sécurité : Ne roulez jamais sans casque, ni lunettes convenablement ajustés.

Portez toujours des vêtements appropriés à la pratique cycliste, c'est-à-dire des pantalons ou shorts moulants ou un serre-pantalon et des chaussures conformes au système de pédales utilisé. Adoptez sur la route et sur les chemins une conduite modérée et observez les règles de la circulation, pour votre sécurité et la sécurité des autres usagers.

Cette notice n'est pas destinée à vous enseigner le maniement d'un vélo. Lorsque vous roulez à vélo, vous devez être conscient que cette activité est associée à des risques et que vous devez, en tant que cycliste, veiller à toujours conserver le contrôle de votre vélo SCOTT. Suivez éventuellement un cours pour cyclistes (débutants) tel qu'ils sont proposés.

Comme dans toutes les activités sportives, vous pouvez vous blesser en pratiquant le vélo. Restez par conséquent vigilant et soyez toujours conscient des dangers potentiels et de leurs conséquences. Rappelez-vous que vous n'êtes pas protégé sur un vélo, comme dans une voiture, par une carrosserie, un système ABS ou des airbags. Aussi, roulez toujours avec prudence et respectez les droits des autres usagers.

Ne roulez jamais lorsque vous êtes sous l'influence de médicaments, de drogues ou de l'alcool ou encore si vous êtes fatigué. Ne prenez jamais de passager sur votre vélo SCOTT et gardez toujours les deux mains sur le guidon.

Respectez la réglementation relative à la pratique des vélos SCOTT en dehors du réseau routier et sur la voie publique. Cette réglementation peut varier d'un pays à l'autre.

Respectez la nature lorsque vous faites des randonnées à travers les champs ou en forêt. Roulez uniquement sur les routes et les chemins balisés et aménagés à cet effet.

Si vous avez fait l'acquisition d'un vélo d'enfant SCOTT, tenez compte du chapitre « Vélos pour enfants SCOTT », dans votre manuel d'utilisation détaillé SCOTT avant de laisser votre enfant utiliser le vélo pour la première fois. Dans certains pays, la circulation des enfants à vélo est soumise à une réglementation particulière.

Pour vous familiariser avec les différents composants de votre vélo SCOTT, ouvrez la page intérieure de la couverture recto de votre notice générale SCOTT. Vous y trouverez une représentation donnée à titre d'exemple d'un vélo de ville / trekking SCOTT, d'un vélo tout terrain SCOTT et d'un vélo de route SCOTT décrivant tous les composants requis. Conservez la page dépliée pendant la lecture. Elle vous permettra de repérer rapidement les composants mentionnés dans le texte.

⚠ AVERTISSEMENT

Lors de l'entretien et de la maintenance de votre vélo, ne présumez pas de vos capacités, dans l'intérêt de votre propre sécurité. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre vélociste SCOTT.

Tenez compte de ne pas vous accrocher à un véhicule lorsque vous roulez à vélo. Ne conduisez pas sans les mains. Ne retirez vos pieds des pédales que si l'état de la route l'exige.

SCOTT - NO SHORTCUTS

• UTILISATION CONFORME À L'USAGE PRÉVU DE VOTRE VÉLO SCOTT

Nos ingénieurs ont conçu votre vélo SCOTT pour un usage spécifique. Utilisez votre vélo SCOTT uniquement pour l'usage spécifique auquel il est prévu, sinon vous risquez de le soumettre à des contraintes excessives qui pourraient entraîner une défaillance, voire un accident aux conséquences imprévisibles ! En cas d'utilisation non conforme à l'usage prévu, la garantie devient caduque.

Il n'existe pas de type de vélo adapté à tous les usages. Votre vélociste SCOTT sera heureux de vous aider à trouver le vélo SCOTT parfaitement adapté à votre personne et vos besoins. Il saura également vous enseigner les limites des différents types de vélo.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Consultez le site www.scott-sports.com pour connaître la condition d'utilisation de votre nouveau vélo SCOTT ou demandez conseil à votre vélociste SCOTT.

Vous trouverez davantage d'informations sur votre vélo SCOTT et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque du vélo que vous avez acheté.

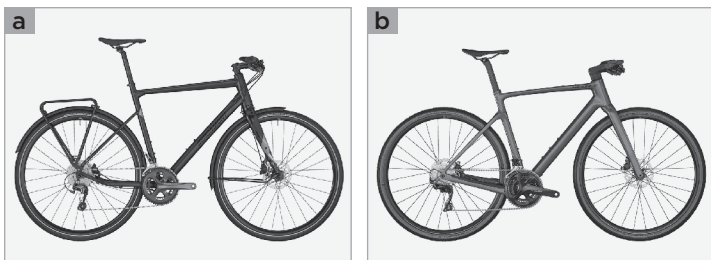
Vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 1

En général, les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 1 (a-d) sont par exemple utilisés pour le trajet travail-domicile ou pour les loisirs, en faisant des efforts modérés.

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 1 sont prévus pour un usage sur des surfaces normales stabilisées, c'est-à-dire des routes ou des pistes cyclables goudronnées ou pavées, les pneus devant être en contact avec le sol à vitesse moyenne. Ces vélos permettent de franchir des marches ou des trottoirs jusqu'à une hauteur maximum de 15 cm, en procédant avec prudence. La plage de vitesse moyenne conforme à l'usage prévu de ces vélos est comprise entre 15 et 25 km/h.

Ces vélos ne sont pas conçus pour l'usage sur des pistes off-road ou en tant que vélo de cyclocross ou de VTT ou pour des sauts ou épreuves sportives à quel titre que ce soit.

Avant d'utiliser un vélo SCOTT conforme à la condition d'utilisation 1 sur la voie publique, vous devez le munir des équipements réglementaires (éclairage, sonnette). Respectez les règles de la circulation en vigueur sur les voies publiques. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » dans votre notice de service originale détaillée SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec » sur le site internet SCOTT.



Les indications relatives au poids total maximum admissible sont disponibles sur l'autocollant sur le cadre de votre vélo SCOTT et dans le chapitre « Remarques concernant le poids total maximum admissible ». Le cas échéant, le poids total maximum admissible peut être limité davantage par les consignes d'utilisation des équipementiers.

AVERTISSEMENT

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 1 ne se prêtent pas à l'utilisation en tout terrain, pour les sauts, les slides, pour franchir des marches, les stoppies, les wheelies, les « tricks », etc., ni pour des épreuves sportives à quel titre que ce soit !

Les remorques et sièges enfant ne sont autorisés que si la carte des poids admissibles, que vous avez reçue en même temps que votre vélo SCOTT, le mentionne. Veuillez noter que SCOTT décline toute responsabilité et garantie en cas d'utilisation de remorques et de sièges enfant, car de multiples systèmes de fixation de ces équipements existent, y compris les caractéristiques techniques de ces systèmes et les problèmes qui y sont liés. Consultez votre vélociste SCOTT avant de procéder au montage.

Les porte-bagages ne sont autorisés que si la carte des poids admissibles que vous avez reçue en même temps que votre vélo SCOTT le mentionne, à condition que des fixations soient prévues pour le porte-bagages sur les haubans du triangle arrière et sur les pattes de roue de votre vélo SCOTT. Dans ce cas, vous pouvez monter un porte-bagages adapté. Consultez votre vélociste SCOTT avant de procéder au montage.

Tenez toujours compte du poids total maximum admissible de votre vélo si vous y installez un siège enfant/une remorque/un porte-bagages et observez le chapitre « Remarques concernant le poids total maximum admissible ».

AVIS

Il est interdit d'utiliser des home trainers Turbo/Smart sur les vélos de route en carbone SCOTT. Si vous souhaitez utiliser un tel équipement, vous le faites à vos propres risques et périls. SCOTT Sports SA ne peut être tenue pour responsable des risques en résultant et décline toute responsabilité.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Remarques concernant le transport de charges, ainsi que d'enfants et/ou d'animaux sur votre vélo SCOTT ».

Vous trouverez davantage d'informations sur votre vélo SCOTT et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque du vélo que vous avez acheté.



Vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 2

En général, les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 2 (a-c) sont par exemple utilisés pour les loisirs et les promenades, en faisant des efforts modérés.

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 2 sont prévus pour un usage sur des surfaces normales stabilisées, c'est-à-dire des routes ou des pistes cyclables goudronnées ou pavées, ainsi que sur des pistes et sentiers non stabilisés de niveau moyen. Dans ces conditions, le vélo peut être en contact avec des terrains pentus et les pneus peuvent perdre le contact avec le sol. Ces vélos permettent de franchir des marches ou des trottoirs (sauts/drops) jusqu'à une hauteur maximum de 15 cm, en procédant avec prudence. La plage de vitesse moyenne conforme à l'usage prévu de ces vélos est comprise entre 15 et 25 km/h.

Ces vélos ne sont pas conçus pour l'usage sur des pistes off-road ou en tant que vélo de cyclocross ou de VTT ou pour des sauts ou épreuves sportives à quel titre que ce soit.

Avant d'utiliser un vélo SCOTT conformes à la condition d'utilisation 2 sur la voie publique, vous devez le munir des équipements réglementaires (éclairage, sonnette). Respectez les règles de la circulation en vigueur sur les voies publiques. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » dans votre notice de service originale détaillée SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec » sur le site internet SCOTT.

Les indications relatives au poids total maximum admissible sont disponibles sur l'autocollant sur le cadre de votre vélo SCOTT et dans le chapitre « Remarques concernant le poids total maximum admissible ». Le cas échéant, le poids total maximum admissible peut être limité davantage par les consignes d'utilisation des équipementiers.

⚠ AVERTISSEMENT

- Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 2 ne se prêtent pas à l'utilisation en tout terrain, pour les sauts, les slides, pour franchir des marches, les stoppies, les wheelies, les « tricks », etc., ni pour des épreuves sportives à quel titre que ce soit !
- Les remorques et sièges enfant ne sont autorisés que si la carte des poids admissibles que vous avez reçue en même temps que votre vélo SCOTT le mentionne. Veuillez noter que SCOTT décline toute responsabilité et garantie en cas d'utilisation de remorques et de sièges enfant, car de multiples systèmes de fixation de ces équipements existent, y compris les caractéristiques techniques de ces systèmes et les problèmes qui y sont liés.



⚠ AVERTISSEMENT

- Les porte-bagages sont autorisés sur les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 2 si des dispositifs de fixation pour porte-bagages sont présents sur le hauban du triangle arrière et les pattes de roue de votre vélos SCOTT. Dans ce cas, vous pouvez monter un porte-bagages adapté. Consultez votre vélociste SCOTT avant de procéder au montage.
- Tenez toujours compte du poids total maximum admissible de votre vélo si vous y installez un siège enfant/une remorque/un porte-bagages et observez le chapitre « Remarques concernant le poids total maximum admissible ».

AVIS

- Il est interdit d'utiliser des home trainers Turbo/Smart sur les vélos de route en carbone SCOTT. Si vous souhaitez utiliser un tel équipement, vous le faites à vos propres risques et périls. SCOTT Sports SA ne peut être tenue pour responsable des risques en résultant et décline toute responsabilité.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

- Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Remarques concernant le transport de charges, ainsi que d'enfants et/ou d'animaux sur votre vélo SCOTT ».
- Vous trouverez davantage d'informations sur votre vélo SCOTT et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque du vélo que vous avez acheté.

Vélos pour enfant SCOTT

En général, il s'agit de vélos pour enfant SCOTT (d-f) avec des pneus de 12 à 26 pouces.

Les vélos pour enfant SCOTT sont prévus pour un usage sur des surfaces normales stabilisées, c'est-à-dire des sentiers piétons ou des pistes cyclables goudronnés ou pavés, les pneus devant être en contact avec le sol à vitesse moyenne. Ces vélos permettent de franchir des marches ou des trottoirs jusqu'à une hauteur maximum de 15 cm, en procédant avec prudence.

Pour de plus amples informations, reportez-vous à la carte des poids admissibles que vous avez reçue en même temps que votre vélo pour enfant SCOTT pour la condition d'utilisation concernée. Vérifiez les indications sur l'autocollant présent sur le vélo pour connaître les conditions d'assurance de votre vélo pour enfant.

Ces vélos ne se prêtent pas à l'utilisation pour des épreuves sportives à quel titre que ce soit.

Avant d'utiliser un **vélo pour enfant SCOTT** sur la voie publique, vous devez le munir des équipements réglementaires (éclairage, sonnette). Respectez les règles de la circulation en vigueur sur les voies publiques et montrez l'exemple à votre enfant lorsque vous lui apprenez le maniement d'un vélo. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » dans votre notice de service originale détaillée SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec » sur le site internet SCOTT.

Les indications relatives au **poids total maximum admissible** sont disponibles sur l'autocollant sur le cadre de votre vélo SCOTT et dans le chapitre « Remarques concernant le poids total maximum admissible ». Le cas échéant, le poids total maximum admissible peut être limité davantage par les consignes d'utilisation des équipementiers.

⚠ AVERTISSEMENT

Les vélos pour enfant SCOTT ne se prêtent pas à l'utilisation pour les sauts, des slides, pour franchir des marches, des stoppies (a), des wheelies, des « tricks », etc., ni pour le transport de sacs et des épreuves sportives à quel titre que ce soit !

Il est interdit de procéder à des sauts et de rouler en tout terrain avec des vélos pour enfant.

Les enfants doivent éviter de rouler près des précipices, des escaliers ou des piscines ainsi que sur les chemins fréquentés par des véhicules automobiles.

Certains vélos pour enfant SCOTT permettent l'installation de petites roues.

Il est interdit d'utiliser des remorques (b) et sièges enfant sur les vélos pour enfant SCOTT. Veuillez noter que SCOTT décline toute responsabilité ou garantie en cas d'utilisation d'une remorque ou d'un siège enfant.

Les vélos pour enfant SCOTT avec une apparence de BMX ou de VTT doivent impérativement être utilisés conformément à l'usage prévu pour les vélos de cette condition d'utilisation.

AVIS

Il est interdit d'utiliser des home trainers Turbo/Smart sur les vélos de route en carbone SCOTT. Si vous souhaitez utiliser un tel équipement, vous le faites à vos propres risques et périls. SCOTT Sports SA ne peut être tenue pour responsable des risques en résultant et décline toute responsabilité.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Vous trouverez davantage d'informations sur votre vélo SCOTT et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque du vélo que vous avez acheté.

Vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 3

En général, les **vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 3 (c-e)** sont des VTT hardtail et des vélos tout suspendus avec un débattement de suspension court. Ils sont par exemple utilisés pour des courses sportives ou dans les compétitions avec des voies de niveau technique modéré (f).

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 3 sont prévus pour un usage sur des sentiers accidentés, des routes pentues et non stabilisées, ainsi que sur terrain difficile et sentiers non balisés. Ils exigent de véritables qualités techniques de pilote. Ils permettent de procéder à des sauts/drops jusqu'à une hauteur de 60 cm de temps en temps.

Ils sont en outre prévus pour des sorties et des courses dans les champs sur des terrains à dureté moyenne, de léger à agressif (par ex. terrains vallonnés avec de petits obstacles, tels que racines, pierres, surfaces meubles et dures, ainsi que creux). Les sauts pratiqués par des cyclistes inexpérimentés peuvent toutefois se solder par de mauvais atterrissages entraînant une augmentation significative des forces qui s'exercent, pouvant occasionner des dommages matériels et des blessures. SCOTT vous recommande de participer à un cours de maîtrise de la conduite.

Demandez le cas échéant à un vélociste SCOTT de procéder à un contrôle de votre vélo SCOTT à une fréquence supérieure à celle prescrite dans le calendrier d'entretien et maintenance SCOTT.

Ces vélos ne se prêtent toutefois pas à une utilisation en terrain cassant, pour franchir des marches, à la pratique de tricks etc., à l'entraînement et aux compétitions dans les catégories freeride, dirt, downhill, ainsi que pour la pratique du freeride extrême, le downhill dans des conditions exigeantes, le dirt jump, le slopestyle ou une conduite très agressive ou extrême.

Les **vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 3** ne sont pas destinés à être utilisés sur les voies publiques en raison de leur conception et de leur équipement. Avant d'utiliser un vélo sur la voie publique, vous devez le munir des équipements réglementaires (éclairage, sonnette). Respectez les règles de la circulation en vigueur sur les voies publiques. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » dans votre notice de service originale détaillée SCOTT « VTT et VTT-Pedelec » sur le site internet SCOTT.

Les indications relatives au **poids total maximum admissible** sont disponibles sur l'autocollant sur le cadre de votre vélo SCOTT et dans le chapitre « Remarques concernant le poids total maximum admissible ». Le cas échéant, le poids total maximum admissible peut être limité davantage par les consignes d'utilisation des équipementiers.



⚠ AVERTISSEMENT

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 3 (a) ne se prêtent pas à une utilisation en terrain cassant, pour franchir des marches, à la pratique des sauts hauts et loin (b), des slides, stoppies, wheelies, « tricks », etc. !

Ne surestimez pas vos qualités de pilote, pour votre propre sécurité. Certaines manœuvres paraissent simples quand elles sont exécutées par des pilotes professionnels, mais sont en réalité extrêmement dangereuses. Portez toujours des équipements de protection spécialement adaptés à votre pratique.

Il est interdit d'installer une remorque ou un siège enfant sur les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 3. Veuillez noter que SCOTT décline toute responsabilité ou garantie en cas d'utilisation d'une remorque, d'un siège enfant et d'un porte-bagages.

AVIS

Il est interdit d'utiliser des home trainers Turbo/Smart sur les vélos de route en carbone SCOTT. Si vous souhaitez utiliser un tel équipement, vous le faites à vos propres risques et périls. SCOTT Sports SA ne peut être tenue pour responsable des risques en résultant et décline toute responsabilité.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Vous trouverez davantage d'informations sur votre vélo SCOTT et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque du vélo que vous avez acheté.

Vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 4

En général, les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 4 (c-e) sont des VTT ou des vélos trail tout suspendus avec un débattement de suspension moyen. Ils sont par exemple utilisés pour des courses sportives ou dans les compétitions avec des voies de niveau technique ambitieux.

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 4 sont prévus pour un usage sur des sentiers accidentés, des routes pentues et non stabilisées, ainsi que sur terrain difficile, dur et quelquefois lourd et sur les sentiers non balisés. Ils exigent de véritables qualités techniques de pilote. Ils permettent de procéder à des sauts/drops jusqu'à une hauteur de 120 cm.

Ils sont également prévus pour les descentes sur des sentiers non stabilisés à des vitesses inférieures à 40 km/h. Les sauts pratiqués par des cyclistes inexpérimentés peuvent toutefois se solder par de mauvais atterrissages entraînant une augmentation significative des forces qui s'exercent, pouvant occasionner des dommages matériels et des blessures. SCOTT vous recommande de participer à un cours de maîtrise de la conduite.



Demandez le cas échéant à un vélociste SCOTT de procéder à un contrôle de votre vélo SCOTT à une fréquence supérieure à celle prescrite dans le calendrier d'entretien et maintenance SCOTT.

Ces vélos ne se prêtent toutefois pas à une utilisation durable et régulière en bike park, à l'entraînement et aux compétitions dans les catégories freeride, dirt, downhill, ainsi que pour la pratique du freeride extrême, le downhill dans des conditions exigeantes, le dirt jump, le slopestyle ou une conduite très agressive ou extrême.

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 4 (f) ne sont généralement pas destinés à être utilisés sur les voies publiques en raison de leur conception et de leur équipement. Avant d'utiliser un vélo sur la voie publique, vous devez le munir des équipements réglementaires (éclairage, sonnette). Respectez les règles de la circulation en vigueur sur les voies publiques. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » dans votre notice de service originale détaillée SCOTT « VTT et VTT-Pedelec » sur le site internet SCOTT.

Les indications relatives au poids total maximum admissible sont disponibles sur l'autocollant sur le cadre de votre vélo SCOTT et dans le chapitre « Remarques concernant le poids total maximum admissible ». Le cas échéant, le poids total maximum admissible peut être limité davantage par les consignes d'utilisation des équipementiers.

⚠ AVERTISSEMENT

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 4 ne sont pas prévus pour un usage régulier et durable en bike park. Ils ne se prêtent pas non plus à la pratique de « tricks », de sauts hauts, à une utilisation d'entraînement et en compétition dans les catégories freeride, dirt, downhill !

Ne surestimez pas vos qualités de pilote, pour votre propre sécurité. Certaines manœuvres paraissent simples quand elles sont exécutées par des pilotes professionnels, mais sont en réalité extrêmement dangereuses. Portez toujours des équipements de protection spécialement adaptés à votre pratique.

Il est interdit d'installer une remorque, un siège enfant ou un porte-bagages sur les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 4. Veuillez noter que SCOTT décline toute responsabilité ou garantie en cas d'utilisation d'une remorque, d'un siège enfant et d'un porte-bagages.

AVIS

Il est interdit d'utiliser des home trainers Turbo/Smart sur les vélos de route en carbone SCOTT. Si vous souhaitez utiliser un tel équipement, vous le faites à vos propres risques et périls. SCOTT Sports SA ne peut être tenue pour responsable des risques en résultant et décline toute responsabilité.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Vous trouverez davantage d'informations sur votre vélo SCOTT et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque du vélo que vous avez acheté.

Vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 5

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 5 (a-c) se prêtent aux sports extrêmes, c'est-à-dire aux sauts, au franchissement d'obstacles (drops), à des vitesses élevées ou à une conduite agressive sur des surfaces difficiles ou encore pour l'atterrissage sur des surfaces planes. Ce type de conduite est toutefois extrêmement dangereux et entraîne des forces imprévisibles sur le vélo, qui peuvent présenter une sollicitation excessive du cadre, de la fourche ou d'autres pièces.

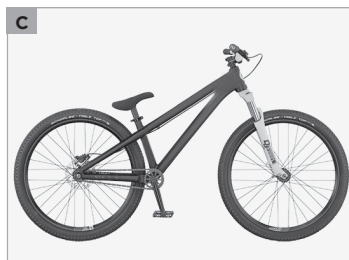
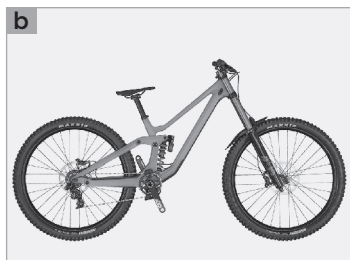
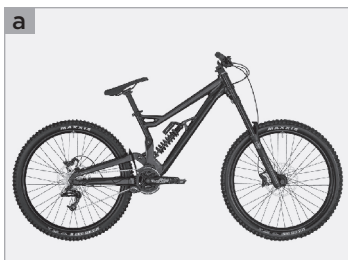
Si vous décidez de faire du tout-terrain avec des vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 5, vous devez prendre les mesures de sécurité correspondantes, comme par ex. des révisions plus fréquentes de votre vélo ou le remplacement de l'équipement. Vous devez également porter un équipement de protection avancé, comme par ex. un casque intégral, des protections rigides et des équipements de protection corporelle.

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 5 sont prévus pour des parcours extrêmes, par ex. sur des pistes north shore et slopestyle, que seuls les cyclistes les plus expérimentés doivent tenter. Ils permettent aussi de procéder à des sauts/drops d'une hauteur supérieure à 120 cm.

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 5 sont prévus pour un usage sur des dirt jumps, rampes, skate parks fabriqués par l'Homme ainsi que pour le franchissement d'autres obstacles et terrains prévisibles qui sont plus une épreuve pour les compétences du cycliste et sa maîtrise du vélo que pour les suspensions. Les vélos dirtjump SCOTT sont utilisés à la manière de BMX très sollicités. Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 5 ne sont toutefois pas destinés à un usage en tout terrain, dans des pentes ou pour des atterrissages nécessitant de longs débattements de suspension pour amortir les chocs de l'atterrissage ou pour garder le contrôle.

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 5 ne sont pas destinés à être utilisés sur les voies publiques en raison de leur conception et de leur équipement. Avant d'utiliser un vélo sur la voie publique, vous devez le munir des équipements réglementaires (éclairage, sonnette).

Respectez les règles de la circulation en vigueur sur les voies publiques. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » dans votre notice de service originale détaillée SCOTT « VTT et VTT-Pedelec » sur le site internet SCOTT.



Les indications relatives au poids total maximum admissible sont disponibles sur l'autocollant sur le cadre de votre vélo SCOTT et dans le chapitre « Remarques concernant le poids total maximum admissible ». Le cas échéant, le poids total maximum admissible peut être limité davantage par les consignes d'utilisation des équipementiers.

AVERTISSEMENT

- En raison des sollicitations plus élevées qu'ils subissent, les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 5 doivent être vérifiés quant à la présence de dommages après chaque sortie. Trois inspections par an minimum auprès de votre vélociste SCOTT sont obligatoires.
- Ne surestimez pas vos qualités de pilote, pour votre propre sécurité. Certaines manœuvres paraissent simples quand elles sont exécutées par des pilotes professionnels, mais sont en réalité extrêmement dangereuses. Portez toujours des équipements de protection spécialement adaptés à votre pratique.
- Il est interdit d'utiliser des remorques, sièges enfant et porte-bagages sur les vélos gravity, freeride, downhill et dirtjump SCOTT. Veuillez noter que SCOTT décline toute responsabilité ou garantie en cas d'utilisation d'une remorque, d'un siège enfant et d'un porte-bagages.

AVIS

- Il est interdit d'utiliser des home trainers Turbo/Smart sur les vélos de route en carbone SCOTT. Si vous souhaitez utiliser un tel équipement, vous le faites à vos propres risques et périls. SCOTT Sports SA ne peut être tenue pour responsable des risques en résultant et décline toute responsabilité.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

- Vous trouverez davantage d'informations sur votre vélo SCOTT et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque du vélo que vous avez acheté.

Vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 6

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 6 (d-f) sont uniquement conçus pour rouler sur des sentiers stabilisés ou sur des surfaces goudronnées ou pavées. Les pneus doivent en permanence rester en contact avec le sol. Ces vélos permettent de franchir des marches ou des trottoirs jusqu'à une hauteur maximum de 15 cm, en procédant avec prudence.

Ils sont prévus pour des courses sportives et des compétitions de haut niveau. La plage de vitesse moyenne conforme à l'usage prévu de ces vélos est comprise entre 30 et 50 km/h.

Ces vélos ne se prêtent pas à un usage en tout terrain, pour des sauts, des slides, pour franchir des marches, des stoppies, des wheelies, des tricks, etc., pour une utilisation en tout terrain ou en cyclo-cross ou encore pour des randonnées avec des porte-bagages ou des sacoches.

Avant d'utiliser un **vélo SCOTT conformes à la condition d'utilisation 6 (a)** sur la voie publique, vous devez le munir des équipements réglementaires (éclairage, sonnette). Respectez les règles de la circulation en vigueur sur les voies publiques. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » dans votre notice de service originale détaillée SCOTT « Vélo de route » sur le site internet SCOTT.

Les indications relatives au **pooids total maximum admissible** sont disponibles sur l'autocollant sur le cadre de votre vélo SCOTT et dans le chapitre « Remarques concernant le poids total maximum admissible ». Le cas échéant, le poids total maximum admissible peut être limité davantage par les consignes d'utilisation des équipementiers.

⚠ AVERTISSEMENT

Les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 6 ne se prêtent pas à un usage en tout terrain, pour des sauts (b), slides, pour franchir des marches, des stoppies (c), wheelies, tricks, etc., pour une utilisation en tout terrain ou en cyclo-cross ou encore pour des randonnées avec des porte-bagages ou des sacoches !

Il est interdit d'installer une remorque, un siège enfant ou un porte-bagages sur les vélos SCOTT conformes à la condition d'utilisation 6. Veuillez noter que SCOTT décline toute responsabilité ou garantie en cas d'utilisation d'une remorque, d'un siège enfant et d'un porte-bagages.

AVIS

Il est interdit d'utiliser des home trainers Turbo/Smart sur les vélos de route en carbone SCOTT. Si vous souhaitez utiliser un tel équipement, vous le faites à vos propres risques et périls. SCOTT Sports SA ne peut être tenue pour responsable des risques en résultant et décline toute responsabilité.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Vous trouverez davantage d'informations sur votre vélo SCOTT et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque du vélo que vous avez acheté.

REMARQUES CONCERNANT LE POIDS TOTAL MAXIMUM ADMISSIBLE

Le poids total maximum admissible est calculé comme suit :

- Poids du vélo (kg)**
- + poids du cycliste (kg)**
- + poids des bagages (par ex. sac à dos, sacoches)**
- + poids siège enfant, remorque avec chargement, personnes et/ou animaux (kg) si un tel équipement est autorisé**
- = poids total maximum admissible (kg)**

Vous trouverez des informations sur le poids total maximum admissible sur l'autocollant apposé sur le cadre de votre vélo SCOTT **(d)**.

Pour des informations sur le poids de votre vélo / VAE SCOTT, consultez notre site internet www.scott-sports.com, dans la rubrique « Spécifications » de votre modèle de vélo **(e)**.

AVIS

Si vous utilisez une remorque, le poids total de la remorque (remorque + chargement) est comptabilisé comme faisant partie du poids total du vélo. Il doit être pris en compte pour calculer le poids total maximum admissible du vélo.

REMARQUES CONCERNANT LE TRANSPORT DE CHARGES AINSI QUE D'ENFANTS ET/OU D'ANIMAUX AVEC VOTRE SCOTT

Autorisation d'atteler une remorque à votre vélo SCOTT

Les remorques pour enfants/animaux/transport de charges ne sont autorisées que si la carte des poids admissibles que vous avez reçue en même temps que votre vélo le mentionne

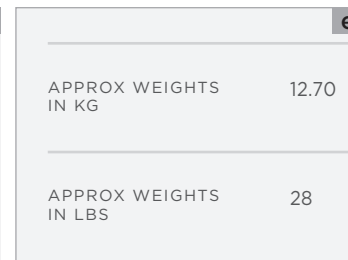
Les remorques pour enfants/animaux/transport de charges **sont interdites** sur :

- les vélos SCOTT avec cadre ou fourches en carbone
- les vélos SCOTT tout suspendus
- les VAE rapides
- les vélos pour enfants et adolescents SCOTT

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifiez sur votre carte des poids admissibles (f).

Les systèmes de remorquage d'enfants ne sont jamais autorisés.



FRANÇAIS - MAXIMUM PERMISSIBLE OVERALL WEIGHT 2021									
Ce tableau montre le poids total maximum admissible concernant les modèles 2021. Le poids total admissible est l'addition des poids du cycliste, du vélo, des bagages et de tous les accessoires additionnels ajoutés au vélo.									
⚠ LISEZ ATTENTIVEMENT LE CHAPITRE UTILISATION CONFORME À L'USAGE PRÉVU DANS LE MANUEL GÉNÉRAL									
SCOTT MODÈLE	Adulte	Enfant	Animal	Charge	SCOTT MODÈLE	Adulte	Enfant	Animal	Charge
ROADRACER	120	10	10	10	ROADRACER	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 2	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 2	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 3	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 3	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 4	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 4	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 5	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 5	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 6	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 6	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 7	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 7	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 8	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 8	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 9	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 9	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 10	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 10	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 11	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 11	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 12	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 12	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 13	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 13	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 14	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 14	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 15	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 15	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 16	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 16	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 17	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 17	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 18	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 18	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 19	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 19	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 20	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 20	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 21	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 21	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 22	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 22	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 23	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 23	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 24	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 24	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 25	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 25	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 26	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 26	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 27	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 27	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 28	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 28	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 29	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 29	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 30	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 30	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 31	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 31	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 32	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 32	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 33	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 33	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 34	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 34	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 35	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 35	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 36	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 36	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 37	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 37	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 38	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 38	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 39	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 39	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 40	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 40	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 41	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 41	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 42	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 42	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 43	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 43	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 44	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 44	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 45	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 45	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 46	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 46	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 47	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 47	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 48	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 48	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 49	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 49	120	10	10	10
ROADRACER ADVANCE 50	120	10	10	10	ROADRACER ADVANCE 50	120	10	10	10

Les remorques autorisées ont obligatoirement deux roues côte à côte **(a)**. Il est interdit d'utiliser des remorques à une roue sur les vélos SCOTT.

La remorque doit impérativement être fixée à la patte de fixation gauche **(b)**. D'autres types de montage (tige de selle, porte-bagages, etc.) sont interdits.

Confiez impérativement le montage de votre remorque pour enfants/animaux/transport de charges à votre vélociste SCOTT.

⚠ AVERTISSEMENT

Renseignez-vous auprès de votre vélociste SCOTT pour qu'il vous conseille des remorques pour enfants/animaux/transport de charges adaptées à votre vélo.

Tenez compte du poids total maximum admissible de la remorque pour enfants/animaux/transport de charges. Ces indications sont disponibles sur la remorque et/ou dans les notices fournies par l'équipementier. En cas de doute, demandez conseil à votre vélociste SCOTT.

Tenez compte du poids total maximum admissible de votre vélo SCOTT.

N'utilisez la remorque pour enfants/animaux/transport de charges que si les réglementations nationales et régionales en vigueur dans le pays dans lequel vous roulez vous y autorisent. Tenez compte des dispositions nationales et régionales applicables à l'utilisation de remorques pour enfants/animaux/transport de charges.

Tenez toujours compte du poids total maximum admissible de votre vélo si vous y installez une remorque et observez le chapitre « Remarques concernant le poids total maximum admissible ».

Vous devez tenir compte des éléments suivants si vous utilisez une remorque pour enfants/animaux/transport de charges :

- Ne partez jamais sans avoir au préalable correctement rangé les objets dans la remorque, c'est-à-dire les avoir bien arrimés avec des sangles etc. **(c)**. Si le chargement glisse, le centre de gravité peut se déplacer et altérer négativement le comportement du vélo sur la route.
- Rangez les objets lourds le plus bas possible et le plus près possible du centre de la remorque. Lorsque vous répartissez la charge, veillez à charger la remorque le plus uniformément possible.
- Un mouvement incontrôlé de l'enfant ou de l'animal peut faire basculer votre vélo SCOTT et/ou la remorque. Attachez toujours vos enfants et animaux dans la remorque.
- Ne surchargez pas votre remorque pour enfants/animaux/transport de charges. Une surcharge peut faire rompre le cadre, la fourche ou d'autres composants. Risque d'accident et de blessure !



- Si votre remorque cache des équipements d'éclairage de votre vélo SCOTT, vous devez installer ces équipements de manière bien visible sur la remorque. Lorsque vous conduisez la nuit, fixez également un éclairage à piles/batterie à l'arrière de la remorque **(d)**.
- Installez un long fanion sur votre remorque pour être mieux vu des autres usagers de la route.
- Veillez toujours à ce que votre enfant porte un casque adapté et réglé à sa taille. Montrez l'exemple et pensez à toujours aussi porter un casque **(e)**.
- Ajustez la pression des pneus **(f)** en fonction de la charge supplémentaire. La pression de gonflage maximale figure sur le flanc du pneu.
- Familiarisez-vous avec le nouveau comportement de conduite et de freinage de votre vélo SCOTT à l'écart de la circulation si vous devez conduire avec une remorque pour enfants/animaux/transport de charges.
- Adaptez votre style de conduite, en particulier lorsque le temps est humide, aux nouvelles caractéristiques de conduite et de freinage de votre vélo SCOTT.
- Commencez par vous entraîner à rouler avec une remorque vide à l'écart de la circulation. Quand vous vous sentez suffisamment sûr de vous, exercez-vous à rouler avec votre enfant, animal ou un chargement à l'écart de la circulation.
- Les bagages, le chargement ou le poids d'enfants et d'animaux modifient les caractéristiques de conduite de votre vélo SCOTT et augmentent la distance de freinage ! Par conséquent, entraînez-vous à conduire et freiner votre vélo SCOTT chargé en choisissant un endroit à l'écart de la circulation. Soyez particulièrement prudent et prévoyant.

⚠ AVERTISSEMENT

Tenez compte de la vitesse maximale autorisée de la remorque pour enfants/animaux/transport de charges. Ces indications sont disponibles dans les notices fournies par les équipementiers.

- Familiarisez-vous avec le nouveau comportement de conduite et de freinage de votre vélo SCOTT lorsque vous conduisez avec un siège enfant à l'écart de la circulation.
- Adaptez votre style de conduite, en particulier lorsque le temps est humide, aux nouvelles caractéristiques de conduite et de freinage **(a)** de votre vélo SCOTT.
- Commencez par vous entraîner à monter sur votre vélo et à rouler avec un siège enfant vide **(b)** à l'écart de la circulation. Quand vous vous sentez suffisamment sûr de vous, exercez-vous à rouler avec votre enfant à l'écart de la circulation.
- Le poids de l'enfant a une influence sur le comportement du vélo SCOTT et allonge les distances de freinage ! Par conséquent, entraînez-vous à conduire et freiner avec votre vélo SCOTT chargé en choisissant un endroit à l'écart de la circulation. Soyez particulièrement prudent et prévoyant.
- Veuillez noter que plus vous chargez votre vélo, plus il s'use. Vous devez donc régulièrement contrôler l'état des pièces d'usure et du moins tenir compte des intervalles indiqués dans le chapitre « Calendrier d'entretien et de maintenance SCOTT ». Dans des conditions difficiles, par exemple lorsque vous roulez sous la pluie, si la voie est sale ou si vous franchissez de grands dénivelés avec un chargement lourd, vous devrez nettement raccourcir les intervalles **(c)**.

• CONTRÔLES À RÉALISER AVANT LA PREMIÈRE SORTIE

1. Pour pouvoir circuler sur la voie publique, votre vélo doit être conforme aux dispositions légales en matière de sécurité. Comme celles-ci varient selon les pays, l'équipement de votre vélo SCOTT peut ne pas être complet. Consultez votre vélociste SCOTT, qui vous renseignera sur les dispositions légales et réglementations en vigueur dans votre pays ou le pays dans lequel vous envisagez d'utiliser votre vélo SCOTT. Équipez ou faites équiper votre vélo SCOTT conformément aux réglementations en vigueur avant de l'utiliser sur la voie publique. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT.
2. Familiarisez-vous avec votre système de freinage **(d)**. Vérifiez sur le rapport de transfert de velo SCOTT dans le Quick Start Manual que vous pouvez actionner le frein de la roue avant avec le même levier (droit ou gauche) que celui que vous utilisez habituellement. Si ce n'est pas le cas, faites intervertir les poignées de frein par votre vélociste SCOTT avant d'effectuer votre première sortie.

L'efficacité des freins modernes peut être très supérieure à celle des freins que vous avez eu coutume d'utiliser jusqu'à présent. N'hésitez pas à faire d'abord quelques essais de freinage sur une surface plane et adhérente, à l'écart de la circulation ! Testez petit à petit les puissances de freinage et les vitesses élevées. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Freins » dans la présente notice générale SCOTT.

Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipements à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

3. Familiarisez-vous avec le système de changement de vitesses **(e)** et son fonctionnement. Faites-vous expliquer le principe de changement de vitesses par votre vélociste SCOTT et entraînez-vous éventuellement à passer les vitesses sur votre nouveau vélo dans une zone à l'écart de la circulation. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Systèmes de changement de vitesses » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle.
4. Veillez au réglage correct de la selle et du cintre. La selle doit être réglée de telle sorte que vous puissiez tout juste poser le talon sur la pédale quand celle-ci se trouve en position basse sans faire basculer votre hanche **(f)**. Vérifiez que vous pouvez encore toucher le sol avec la pointe des pieds lorsque vous êtes assis sur la selle **(a, p. 28)** (exception : vélos à suspension intégrale SCOTT). Votre vélociste SCOTT habituel vous aidera à trouver la bonne position d'assise si vous n'êtes pas satisfait.



PLAN D'ENTRETIEN SCOTT	
Le révision – au plus tard au bout de 100 à 300 kilomètres ou 5 à 15 heures de service ou après trois mois à compter de la date de vente	
N° d'ordre :	
Kilométrage accompli :	
o Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance). Pièces remplacées ou réparées :	
Date de révision :	Cachet et signature du vélociste SCOTT :



Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Ajustement du vélo SCOTT au cycliste » dans la présente notice générale SCOTT. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

- Si votre vélo SCOTT est équipé de pédales automatiques **(b)** : et que vous n'avez jamais utilisé de chaussures automatiques auparavant, entraînez-vous soigneusement, tout d'abord à l'arrêt, à engager et à dégager les cales des chaussures dans les pédales. Demandez à votre vélociste SCOTT de vous expliquer le fonctionnement des pédales et les régler en fonction de vos préférences.

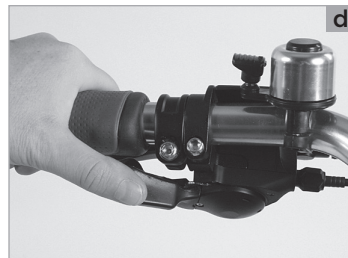
Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Pédales et chaussures » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle.

- Si vous avez fait l'acquisition d'un vélo suspendu SCOTT **(c)**, nous vous conseillons de faire procéder au réglage correct de la suspension par votre vélociste SCOTT. Un réglage incorrect peut entraîner un mauvais fonctionnement, voire une détérioration des éléments de suspension. Il affectera dans tous les cas le comportement du vélo et ne vous permettra pas de jouir d'une sécurité de conduite maximale.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Suspension avant », « Suspension arrière » et « Tiges de selle suspendues » dans la présente notice générale SCOTT. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

AVERTISSEMENT

- Tenez compte du fait que votre action de freinage peut être retardée dans certaines positions, si votre vélo est équipé d'un prolongateur aéro, d'embouts de cintre ou d'un cintre à positions multiples. En effet, vos mains ne peuvent pas accéder facilement aux leviers de frein dans toutes les positions.**
- Utilisez votre vélo SCOTT exclusivement conformément à l'usage spécifique auquel il est prévu, sans quoi vous risquez de le soumettre à des contraintes excessives qui pourraient entraîner une défaillance. Risque de chute !**
- L'efficacité des freins et l'adhérence des pneumatiques peuvent diminuer considérablement par temps humide. Adoptez une conduite très prévoyante si vous roulez sur une chaussée humide et réduisez sensiblement votre vitesse.**
- Notez qu'en raison de l'usage spécial auquel ils sont destinés, certains vélos dirt SCOTT sont équipés d'un seul frein. Pourtant, un deuxième frein est toujours fourni et peut être monté le cas échéant. De tels vélos SCOTT ne peuvent être utilisés qu'en zone sécurisée.**



AVERTISSEMENT

- Si vous manquez de pratique et/ou si la tension des ressorts de fixation sur les pédales automatiques est trop importante, il peut arriver que vous ne puissiez plus dégager les chaussures des pédales ! Risque de chute !**
- Si vous avez chuté avec votre vélo SCOTT, vous devez au minimum réaliser les contrôles tels que décrits dans les chapitres « Contrôles à réaliser avant chaque sortie » et « Contrôles après une chute ». N'enfourchez votre vélo SCOTT que si le contrôle de tous les points énumérés ci-dessus est satisfaisant et rentrez en roulant très prudemment. Évitez surtout de freiner ou d'accélérer brusquement et ne roulez pas en danseuse. Si vous n'êtes plus sûr de la fiabilité du vélo, faites-vous ramener en voiture plutôt que de prendre des risques. Arrivé chez vous, procédez encore une fois à un contrôle approfondi de votre vélo SCOTT. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre vélociste SCOTT !**
- Entraînez-vous avant la première sortie à passer les vitesses à l'écart de la circulation, jusqu'à ce que vous soyez suffisamment familiarisé avec le maniement des manettes **(d)** ou des poignées tournantes **(e)** de votre vélo SCOTT.**

ATTENTION

- Veillez en particulier à disposer d'un écart suffisant au niveau de l'entrejambe, pour ne pas risquer de vous blesser si vous devez mettre rapidement pied à terre.**

AVIS

- Nous vous recommandons de souscrire une police d'assurance responsabilité civile. Assurez-vous que votre police d'assurance couvre les dommages pouvant être occasionnés par l'utilisation d'un vélo. Adressez-vous à votre agence d'assurances.**
- Veillez toujours à ce que le changement de vitesse s'effectue de la manière la plus silencieuse possible et sans à-coups.**

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

- Avant de tracter une remorque **(f)** avec votre vélo de ville SCOTT, votre vélo de trekking SCOTT ou votre VTT hardtail SCOTT, lisez le chapitre « Remarques concernant le transport de charges ainsi que d'enfants et/ou d'animaux avec votre vélo SCOTT ».**
- Avant d'installer un siège enfant, vérifiez que les sièges enfants sont autorisés sur votre vélo SCOTT. Vous trouverez des informations à ce sujet dans le chapitre « Utilisation conforme à l'usage prévu de votre vélo SCOTT » ou dans le rapport de transfert de votre vélo SCOTT dans le Quick Start Manual. Prenez contact avec votre vélociste SCOTT.**

• CONTRÔLES À RÉALISER AVANT CHAQUE SORTIE

Votre vélo SCOTT a subi de nombreux contrôles lors de sa fabrication et fait l'objet d'une vérification finale par votre vélociste SCOTT avant sa livraison. Le fonctionnement de votre vélo SCOTT pouvant se dérégler au cours d'un transport ou des modifications pouvant être effectuées à votre insu par un tiers lors d'un stationnement, il est impératif que vous effectuiez les contrôles suivants avant chaque sortie :

1. Assurez-vous que les serrages rapides **(a)**, les axes traversants ou autres fixations des roues avant et arrière, ainsi que les fixations de la tige de selle et des autres composants sont correctement serrés. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Maniement des serrages rapides et des axes traversants » dans la présente notice générale SCOTT ainsi que dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle.

2. Vérifiez l'état des pneumatiques et la pression de gonflage à l'avant et à l'arrière **(b)**. Les valeurs de pression minimale et pression maximale admises sont indiquées (en bar ou en P.S.I.) sur les flancs des pneus **(c)**.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Roues et pneumatiques » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle.

3. Faites tourner les deux roues librement pour vérifier l'absence de voile et de saut. Observez dans le cas d'un vélo équipé de freins à disque l'écart entre le cadre et la jante ou le pneu ou dans le cas d'un vélo équipé de freins sur jante entre les patins et la jante **(d)**. La présence d'un voile peut aussi être imputable à une déchirure latérale du pneumatique ou une rupture de rayon.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Roues et pneumatiques » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle.

4. Faites un essai de freinage à l'arrêt, en tirant avec force les leviers de frein vers le cintre **(e)**. Dans le cas des **freins sur jante**, la surface de contact des patins doit s'appuyer simultanément et entièrement sur les flancs de la jante mais ne doit pas frotter contre les pneus, ni au moment du freinage ni quand les freins sont relâchés ou desserrés. Le levier ne doit pas pouvoir être tiré complètement jusqu'au cintre et, dans le cas de freins hydrauliques, les durites ne doivent pas laisser échapper de liquide hydraulique ou de liquide de freinage ! Contrôlez également l'épaisseur des garnitures de freins.

Sur les **freins à disque**, vous devez obtenir immédiatement un point de pression stable. Si vous ne pouvez atteindre un point de pression stable qu'après avoir actionné plusieurs fois le levier de frein, nous vous recommandons de faire vérifier le vélo SCOTT par votre vélociste SCOTT immédiatement.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Freins » dans la présente notice générale SCOTT. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

5. Soulevez légèrement votre vélo SCOTT, puis lâchez-le pour le faire rebondir sur le sol. Si vous percevez un cliquetis, tentez d'en déterminer l'origine. Contrôlez éventuellement les paliers et les assemblages vissés. Resserrez-les le cas échéant.

6. Si votre vélo SCOTT est doté de suspensions, appuyez-vous sur lui et vérifiez si l'enfoncement et l'extension des éléments de suspension s'effectuent normalement. Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Suspension avant », « Suspension arrière » et « Tiges de selle suspendues » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle.

7. Avant le départ, assurez-vous éventuellement que la béquille de stationnement est complètement repliée **(f)**. Risque de chute !

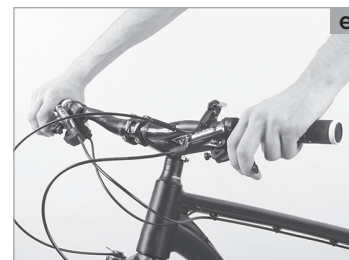
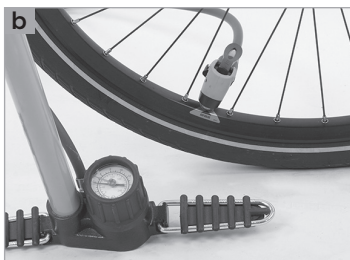
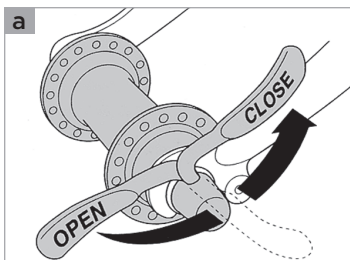
8. N'oubliez pas de vous munir d'un antivol chaîne ou en U de qualité supérieure. Pour vous prémunir efficacement contre le vol, attachez votre vélo SCOTT à un point fixe.

9. Si vous souhaitez rouler sur la voie publique, vous devez équiper votre vélo SCOTT conformément aux réglementations légales en vigueur dans le pays où vous vous trouvez. Dans tous les cas, vous vous exposez à de grands dangers si vous roulez sans éclairage ni réflecteurs dans des conditions de mauvaise visibilité et de nuit. Vous risquez de ne pas être vu ou d'être vu trop tard par les autres usagers.

Pour circuler sur la voie publique, votre vélo doit toujours être équipé d'un système d'éclairage homologué. Activez votre éclairage dès la tombée de la nuit. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle.

⚠ AVERTISSEMENT

N'utilisez pas votre vélo SCOTT s'il ne satisfait pas un des points de contrôle énumérés ci-dessus ! L'utilisation d'un vélo SCOTT défectueux peut entraîner un accident grave ! En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre vélociste SCOTT.



⚠ AVERTISSEMENT

- En cas de fixation incorrecte (a), par ex. des serrages rapides, des éléments du vélo SCOTT peuvent se détacher en route et provoquer une chute grave !
- Tenez compte du fait que votre action de freinage peut être retardée dans certaines positions, si votre vélo est équipé d'un prolongateur aero (b), d'embouts de cintre ou d'un cintre à positions multiples. En effet, vos mains ne peuvent pas accéder facilement aux leviers de frein dans toutes les positions.
- Votre vélo SCOTT est très sollicité par les contraintes du terrain sur lequel vous évoluez ainsi que par les forces que vous exercez sur lui. Soumis à des charges dynamiques importantes, ses différents composants réagissent par l'usure et la fatigue. Examinez régulièrement votre vélo SCOTT, c.-à-d. conformément au calendrier d'entretien et de maintenance SCOTT (c), quant à l'apparition de signes d'usure, de rayures, de déformations, d'altérations de couleur ou de débuts de fissure. Des pièces dont la durée de vie est dépassée peuvent céder subitement. Portez régulièrement votre vélo SCOTT chez votre vélociste SCOTT pour qu'il puisse remplacer éventuellement les pièces en question.

• MANIEMENT DES SERRAGES RAPIDES ET DES AXES TRAVERSANTS

SERRAGES RAPIDES SUR LE VÉLO SCOTT

La plupart des vélos SCOTT sont équipés de serrages rapides permettant un réglage, un montage et un démontage rapide de leurs composants. Il est impératif de contrôler le serrage correct de tous les serrages rapides de votre vélo SCOTT avant chaque utilisation. Le maniement des serrages rapides doit s'effectuer avec un très grand soin, car votre sécurité en dépend directement.

Entraînez-vous au maniement correct des serrages rapides, pour prévenir tout risque d'accident.

Le serrage rapide est doté en fait de deux éléments de réglage (d) :

- Le levier de serrage, d'un côté du moyeu : il transforme le mouvement de fermeture en force de serrage par l'intermédiaire d'un excentrique.
- L'écrou de réglage sur le côté opposé : il exerce une précontrainte sur la tige filetée du serrage rapide.

⚠ ATTENTION

Évitez d'entrer en contact avec le disque de frein, éventuellement brûlant (par ex. après des longues descentes), aussitôt après l'arrêt. Vous pourriez vous brûler ! Attendez toujours que le disque de frein refroidisse avant de desserrer le serrage rapide.

Procédure pour la fixation fiable d'un composant avec un serrage rapide

Ouvrez le serrage rapide. Vous devez alors pouvoir lire l'inscription « Open » (e). Assurez-vous que le composant à fixer est correctement positionné.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Ajustement du vélo SCOTT au cycliste » et « Roues et pneumatiques » dans la présente notice générale SCOTT ainsi que dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté. Vous y trouverez également des informations sur le système RWS de DT-Swiss.

Placez le levier en position de fermeture, de sorte à pouvoir lire l'inscription « Close » sur la joue externe du levier. Du début jusqu'à mi-course, vous devez pouvoir actionner le levier très facilement.



PLAN D'ENTRETIEN SCOTT	
Le révision – au plus tard au bout de 100 à 300 kilomètres ou 5 à 15 heures de service ou après trois mois à compter de la date de vente	
N° d'ordre :	
Kilométrage accompli :	
o Tous les travaux de maintenance nécessaires ont été effectués (voir calendrier d'entretien et de maintenance). Pièces remplacées ou réparées :	
Date de révision :	Cachet et signature du vélociste SCOTT :



Ensuite, la force que vous devez exercer sur le levier doit augmenter sensiblement. En fin de course, vous ne devez plus pouvoir déplacer le levier que difficilement. Appuyez sur le levier avec la pulpe du pouce en prenant appui avec les doigts sur une partie fixe du cadre, par ex. la fourche (**f, p. 33**) ou le hauban du triangle arrière. Ne prenez surtout pas appui sur un disque de frein ou sur un rayon de la roue.

En position finale, le levier doit être perpendiculaire à l'axe du serrage rapide et ne doit en aucun cas former d'angle saillant. Il doit être appliqué le long du cadre ou de la fourche afin de prévenir les risques d'ouverture involontaire. Il doit aussi avoir une prise facile, pour permettre une ouverture rapide.

Pour contrôler la fiabilité du serrage, appuyez latéralement sur l'extrémité du levier fermé et essayez de le faire pivoter autour de l'axe du serrage rapide. S'il bouge, ouvrez de nouveau le levier et augmentez la précontrainte sur l'axe du serrage rapide. Pour cela, tournez l'écrou de réglage sur le côté opposé, d'un demi-tour dans le sens des aiguilles d'une montre. Fermez de nouveau le levier et contrôlez la fiabilité du serrage.

Enfin, soulevez le vélo pour décoller la roue du sol et donnez une tape sur le pneu avec la main. Si la roue est bien fixée, elle ne se déboîtera pas dans ses pattes de fixation et ne produira pas de cliquetis à l'usage.

Pour contrôler le blocage de la selle par le serrage rapide, essayez de déplacer la selle angulairement par rapport à l'axe du tube de selle.

⚠ AVERTISSEMENT

Assurez-vous que les leviers de serrage des serrages rapides sur les deux roues sont toujours placés du côté opposé à la transmission. Cette opération vous permet de garantir que la roue avant n'est pas montée à l'envers. Sur les vélos SCOTT dotés de freins à disque et de serrages rapides avec axe de 5 mm, il peut être avantageux de placer les deux leviers du côté de la transmission. Vous pouvez éviter ainsi que les doigts viennent au contact du disque et ne se brûlent. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre vélociste SCOTT.

Ne partez jamais avec un vélo SCOTT dont vous n'avez pas contrôlé la fixation des roues. En cas de serrage insuffisant des serrages rapides, les roues peuvent se détacher. Risque sérieux d'accident !

AVIS

Attachez non seulement le cadre mais aussi les roues munies de serrages rapides à un objet fixe chaque fois que vous devez garer votre vélo SCOTT dans un endroit. Protection contre le vol !

Il est possible de remplacer les serrages rapides par des axes antivol. Ceux-ci ne peuvent être desserrés qu'à l'aide d'une clé spéciale codée ou d'une clé Allen. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre vélociste SCOTT.

AXES TRAVERSANTS SUR LE VÉLO SCOTT

Les axes traversants (**a+b**) sont utilisés lorsque le vélo SCOTT est soumis à des contraintes élevées. Ils créent une rigidité élevée sur les fourches et notamment en relation avec des freins à disque.

Procédure de montage fiable des roues avec un axe traversant

Divers systèmes à axe traversant sont disponibles actuellement sur le marché. Certains systèmes sont fixés au moyen de serrages rapides. D'autres systèmes nécessitent le recours à un outil spécial pour le montage et le démontage.

Lisez donc attentivement le chapitre « Maniement des serrages rapides et des axes traversants » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle et les notices techniques des équipementiers de la fourche suspendue, des axes traversants et des roues avant de démonter la roue ou d'effectuer une opération d'entretien quelconque et avant d'installer une combinaison fourche / roue doté d'un système d'axe traversant ! Les systèmes y sont expliqués en détail. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre vélociste SCOTT.

⚠ AVERTISSEMENT

Des roues mal montées peuvent être cause de chutes et d'accidents graves ! Faites-vous expliquer le maniement sûr de votre type d'axe traversant par votre vélociste SCOTT.

Contrôlez le serrage des vis après les premières une à deux heures d'utilisation, puis régulièrement après 20 heures de service.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Pour la fixation de l'axe, n'utilisez jamais d'autres outils que ceux recommandés par le fabricant. Si possible, utilisez toujours une clé dynamométrique (c) pour les serrages. Effectuez le serrage du composant progressivement, par petits paliers d'un demi-newton-mètre, en partant d'un couple de serrage inférieur au couple de serrage maximum prescrit et en contrôlant régulièrement le serrage du composant. Ne dépassez en aucun cas le couple maximal prescrit par le fabricant. Si vous serrez l'axe trop fortement, vous risquez d'endommager l'axe ou le fourreau de la fourche.



• AJUSTEMENT DU VÉLO SCOTT AU CYCLISTE

La position du cycliste sur son vélo est déjà conditionnée plus ou moins par le type du vélo choisi (a). Certains composants de votre vélo SCOTT sont cependant conçus de manière à pouvoir être ajustés dans une certaine limite à vos proportions corporelles. Il s'agit principalement de la tige de selle, du cintre et de la potence ainsi que des poignées de frein ou des poignées de commande frein / dérailleur.

Discutez de la position d'assise et des modifications éventuelles que vous souhaiteriez y voir apporter avec votre vélociste SCOTT au moment où vous collectez votre vélo SCOTT ou lors de la première révision fortement recommandée au bout de 100 à 300 km ou 5 à 15 heures de service. Celui-ci tiendra compte de vos désirs de manière à ce que votre vélo SCOTT sera prêt à rouler, ajusté de manière ergonomique tout en offrant une sécurité de fonctionnement.

⚠ AVERTISSEMENT

Comme tous les travaux nécessitent un savoir professionnel, de l'expérience, un outillage approprié et une grande habileté manuelle, il vous est recommandé de procéder uniquement à un contrôle de votre position sur le vélo. Pour tous les autres réglages et modifications contactez votre vélociste SCOTT. Si vous souhaitez néanmoins entreprendre vous-même le réglage, lisez les instructions dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle.

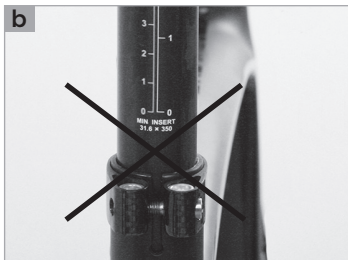
Après chaque ajustement/montage, effectuez impérativement un check-up rapide comme décrit dans le chapitre « Contrôles à réaliser avant chaque sortie » et essayez votre vélo SCOTT tranquillement dans une zone à l'écart de la circulation.

N'utilisez jamais votre vélo si la tige de selle est tirée au delà du repère d'insertion minimale (MIN. INSERT, LIMIT ou STOP) indiqué sur la tige (b) ! La tige pourrait se rompre ou le cadre être endommagé. Assurez-vous que le collier de selle avec la fente de serrage du cadre dans le tube de selle du cadre est correctement positionnée.

La selle doit être réglée de telle sorte que vous puissiez tout juste poser le talon sur la pédale quand celle-ci se trouve en position basse sans faire basculer votre hanche. Vérifiez que vous pouvez encore toucher le sol avec la pointe des pieds lorsque vous êtes assis sur la selle. Votre vélociste SCOTT vous aidera à trouver la bonne position d'assise si vous n'êtes pas satisfait. Risque d'accident !

⚠ ATTENTION

Veillez en particulier à disposer d'un écart suffisant au niveau de l'entrejambe pour ne pas risquer de vous blesser si vous devez mettre rapidement pied à terre (c).



• SUSPENSIONS SUR LES VÉLOS SCOTT

SUSPENSION AVANT

De nombreux vélos SCOTT, et en particulier les vélos tout terrain, de cross et de trekking SCOTT, sont équipés de fourches suspendues (d). Celles-ci permettent un meilleur contrôle du vélo SCOTT en conduite hors route ou sur des chaussées de mauvaise qualité en maintenant le pneu davantage en contact avec le sol. Elles amortissent en outre considérablement les secousses supportées par le cycliste et le vélo SCOTT. Les fourches suspendues se distinguent entre elles par les systèmes de suspension et d'amortissement utilisés. La fourche suspendue fonctionne normalement avec un ressort pneumatique ou un ressort acier.

L'amortissement lui-même est assuré habituellement avec de l'huile. Pour fonctionner de manière optimale, la fourche doit être ajustée en fonction du poids du cycliste, de la position assise et de l'usage auquel le vélo est destiné (e). Faites régler impérativement la fourche par votre vélociste SCOTT au moment de la remise du vélo. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Suspension avant » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec » et « VTT et VTT-Pedelec » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

⚠ AVERTISSEMENT

La fourche suspendue doit être conçue et réglée de sorte qu'elle ne puisse talonner au pire que dans les cas extrêmes (f). Une suspension trop souple (pression pneumatique insuffisante) se fait souvent sentir, et très souvent aussi entendre, à la dureté des chocs. Ceux-ci se produisent quand la fourche est comprimée de manière brusque et complète. Un talonnage fréquent de la fourche suspendue pourra détériorer la fourche et le cadre à long terme.

Si la fourche suspendue est trop amortie, il est possible qu'elle ne puisse plus se détendre entre des obstacles franchis rapidement. Risque de chute !

Ne manipulez pas de vis à la légère (en utilisant des outillages) si vous n'êtes pas absolument sûr qu'elles ont effectivement une fonction de réglage. Vous pourriez, sans le savoir, desserrer un mécanisme de fixation et compromettre ainsi la fiabilité de votre vélo. Risque de chute ! Les dispositifs de réglage de tous les fabricants sont généralement gradués ou signalés par un « + » (pour un amortissement plus grand/une suspension plus dure) et un « - ».

⚠ AVERTISSEMENT

Les fourches suspendues sont conçues de manière à pouvoir ou devoir compenser les chocs. Si la fourche est rigide ou bloquée, les chocs seront transmis directement au cadre. La fourche elle-même et le cadre pourraient subir des dommages. Pour cette raison, si votre fourche suspendue est munie d'un dispositif Lock-out (a), n'activez celui-ci que sur des parcours nivelés (routes, chemins de campagne) et jamais en terrain accidenté.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Vous trouverez de plus amples informations sur le réglage et l'entretien de votre fourche suspendue sur les sites Internet suivants

www.srsuntour-cycling.com
www.foxracingshox.de
www.rockshox.com
www.rst.com.tw/en/
www.xfusionshox.com/products/forks
www.marzocchi.com
bike.us.hlcorp.com
www.ohlinsusa.com/suspension-products/mountain-bike

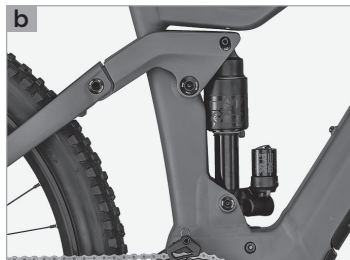
Les fabricants de fourches suspendues joignent en règle générale une notice technique à leurs produits. Lisez attentivement la notice en intégralité avant de procéder à des modifications de réglage de la fourche ou des travaux d'entretien. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

SUSPENSION ARRIÈRE

Les vélos à suspension intégrale SCOTT sont dotés, en plus de la fourche suspendue, d'un triangle arrière articulé (b) dont la suspension et l'amortissement sont assurés par un amortisseur. Cette suspension arrière permet une meilleure maîtrise du vélo SCOTT en conduite tout terrain ou sur des chaussées de mauvaise qualité. Elle amortit en outre considérablement les secousses supportées par le cycliste et le vélo SCOTT. L'amortisseur fonctionne normalement avec un ressort pneumatique ou – plus rarement – un ressort acier. L'amortissement lui-même est assuré habituellement avec de l'huile.

Pour fonctionner de manière optimale, l'amortisseur doit être ajusté en fonction du poids du cycliste, de la position assise et de l'usage auquel le vélo est destiné (c). Faites régler impérativement la fourche par votre vélociste SCOTT au moment de la remise du vélo.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Suspension arrière » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec » et « VTT et VTT-Pedelec » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.



⚠ AVERTISSEMENT

Les triangles arrière de cadres tout suspendus (d) sont installés de telle sorte à pouvoir ou à devoir compenser les chocs. Si l'amortisseur est rigide ou bloqué, les chocs seront transmis directement au cadre. L'amortisseur lui-même et le cadre pourraient subir des dommages. Pour cette raison, si votre amortisseur est muni d'un dispositif Lock-out, n'activez celui-ci que sur des parcours nivelés (routes, chemins de campagne) et jamais en terrain accidenté.

La suspension arrière doit être conçue et réglée de sorte qu'elle ne puisse talonner au pire que dans les cas extrêmes (e). Une suspension trop souple (pression pneumatique insuffisante) se fait souvent sentir, et très souvent aussi entendre, à la dureté des chocs. Ceci est le cas quand l'amortisseur est comprimé de manière brusque et complète. Un talonnage fréquent de l'amortisseur pourra détériorer l'amortisseur et le cadre à long terme.

Si le triangle arrière est trop amorti, il est possible qu'il ne puisse plus se détendre entre des obstacles franchis rapidement. Risque de chute !

Ne manipulez pas de vis à la légère (en utilisant des outillages) si vous n'êtes pas absolument sûr qu'elles ont effectivement une fonction de réglage. Vous pourriez, sans le savoir, desserrer un mécanisme de fixation et compromettre ainsi la fiabilité de votre vélo. Risque de chute ! Les dispositifs de réglage de tous les fabricants sont généralement gradués ou signalés par un « + » (pour un amortissement plus grand / une suspension plus dure) et un « - » (f).

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Les fabricants d'amortisseurs joignent en règle générale une notice technique à leur produit. Lisez attentivement la notice en intégralité avant de procéder à des modifications de réglage de l'amortisseur ou des travaux d'entretien. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

Vous trouverez de plus amples informations sur le réglage et l'entretien de votre fourche suspendue sur les sites Internet suivants

www.foxracingshox.de
www.xfusionshox.com
www.marzocchi.com
www.rockshox.com

• FREINS

Les freins **(a)** permettent de moduler la vitesse du vélo en fonction du profil du terrain et des conditions de circulation. En cas de besoin, les freins de votre vélo SCOTT doivent aussi permettre l'arrêt immédiat du vélo.

Lorsque vous freinez à fond, votre centre de gravité se déplace de l'arrière vers l'avant en déchargeant la roue arrière. Si la surface de freinage offre une adhérence suffisante, la roue arrière aura alors tendance à décoller du sol et le vélo SCOTT à basculer sur la roue avant freinée **(b)**. Ce problème devient particulièrement critique dans les descentes de montagne. Dans les situations de freinage à fond, il vous est donc recommandé de déporter votre centre de gravité le plus possible vers l'arrière et vers le bas.

Actionnez les deux freins simultanément **(c)**, en tenant compte du fait que le frein avant peut, sur une surface adhérente, exercer une force de freinage beaucoup plus importante en raison du déplacement du centre de gravité vers l'avant.

En terrain meuble, sale et par temps humide, les conditions de freinage sont différentes. Ici, un surfreinage de la roue avant peut entraîner son dérapage.

Familiarisez-vous avec leur fonctionnement avant votre première sortie. Entraînez-vous à freiner sur votre vélo dans une zone à l'écart de la circulation.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Freins » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

⚠ AVERTISSEMENT

L'affectation des leviers de freins peut varier selon le montage. Ainsi, le levier gauche peut commander sur un vélo aussi bien le frein avant que le frein arrière. Vérifiez sur le rapport de transfert du vélo SCOTT dans le Quick Start Manual que vous pouvez actionner le frein de la roue avant avec le même levier (droit ou gauche) que celui que vous utilisez habituellement. Si ce n'est pas le cas, faites intervertir les poignées de frein par votre vélociste SCOTT avant d'effectuer votre première sortie.

Familiarisez-vous avec le fonctionnement de vos freins en usant de prudence. Entraînez-vous aux freinages d'urgence à l'écart de la circulation, jusqu'à ce que vous ayez acquis une bonne maîtrise de votre vélo SCOTT. La pratique acquise peut vous permettre plus tard d'éviter un accident.



⚠ AVERTISSEMENT

L'humidité diminue l'efficacité du freinage ainsi que l'adhérence des pneus sur le sol. Par temps de pluie, prévoyez des distances de freinage plus longues, réduisez votre allure et freinez avec prudence.

Veillez impérativement à maintenir les surfaces de freinage et les plaquettes de frein exemptes de cire, de graisse et d'huile. Risque d'accident !

Lisez attentivement le chapitre « Freins » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle, et les notices techniques des équipementiers des freins avant de commencer de régler, d'effectuer une opération d'entretien ou des travaux quelconques sur les freins. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Pour le remplacement, utilisez uniquement des pièces de rechange garanties d'origine et appropriées. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Freins » dans la présente notice générale SCOTT. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté. Votre vélociste SCOTT pourra vous conseiller.

• CONTRÔLES APRÈS UNE CHUTE

1. Vérifiez que les roues sont encore correctement fixées dans leurs pattes de fixation **(a)** et centrées par rapport au cadre et à la fourche. Faites tourner les roues doucement et observez l'écart entre les flancs de la jante et les patins ou les montants de la fourche et du cadre. Si l'écart varie sensiblement et que vous ne pouvez pas procéder à un centrage sur place, ouvrez légèrement les freins sur jante, si votre vélo en est équipé, en actionnant le mécanisme spécial pour que la jante puisse tourner sans frotter sur les patins. Attention : il est possible que vous ne disposiez plus alors de l'effet de freinage complet.

Peu importe si votre vélo est équipé de freins à disque ou de freins sur jante, vous devez demander à votre vélociste SCOTT de centrer les roues immédiatement après le retour. Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Freins », « Maniement des serrages rapides et des axes traversants » et « Roues et pneumatiques » dans la présente notice générale SCOTT ainsi que dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

2. Vérifiez que le cintre et la potence ne présentent ni torsion ni début de rupture et que leur position est correcte. Vérifiez le serrage de la potence sur la fourche en essayant de bouger le cintre avec la roue avant maintenue en position. Appuyez-vous aussi sur les poignées de frein un court instant pour contrôler le bon serrage du cintre dans la potence.

Réajustez éventuellement les composants et resserrez les vis avec précaution jusqu'à obtenir un serrage fiable des composants **(b)**. Les couples de serrage maximaux sont indiqués directement sur les composants ou dans les notices techniques des équipementiers.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Ajustement du vélo SCOTT au cycliste » et « Jeu de direction » dans la présente notice générale SCOTT ainsi que dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle et les notices techniques des équipementiers. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

3. Vérifiez si la chaîne est encore engagée sur les plateaux et les pignons. Si le vélo SCOTT est tombé du côté des dérailleurs, vérifiez leur fonctionnement. Demandez à une personne de soulever le vélo SCOTT au niveau de la selle et passez les vitesses une à une avec précaution. Surveillez notamment l'écart du dérailleur arrière par rapport aux rayons dans les petites vitesses, c'est à dire quand la chaîne est engagée sur les plus gros pignons **(c+d)**.

Si le dérailleur arrière ou la patte de fixation du dérailleur est tordu, le dérailleur peut venir se coincer dans les rayons. Le dérailleur, la roue arrière et le cadre risqueraient alors d'être irrémédiablement endommagés. Vérifiez également le fonctionnement du dérailleur avant. Si le dérailleur est décalé, il peut faire dérailler la chaîne et interrompre ainsi la transmission de votre vélo SCOTT. Risque de chute !

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Systèmes de changement de vitesses » dans la présente notice générale SCOTT ainsi que dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

4. Vérifiez l'alignement correct de la selle par rapport au cadre en prenant la boîte de pédalier ou le tube supérieur **(e)** comme repère. Desserrez éventuellement la fixation de la tige de selle, ajustez la selle, puis resserrez la fixation.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Ajustement du vélo SCOTT au cycliste » et « Maniement des serrages rapides et des axes traversants » dans la présente notice générale SCOTT ainsi que dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

5. Soulevez légèrement votre vélo SCOTT, puis lâchez-le pour le faire rebondir sur le sol **(f)**. Si vous percevez un cliquetis, tentez d'en déterminer l'origine. Contrôlez éventuellement les paliers et les assemblages vissés. Resserrez-les le cas échéant.
6. Pour terminer, vérifiez encore une fois l'état général du vélo SCOTT, afin de repérer d'éventuelles déformations, altérations de couleur ou fissures.



⚠ AVERTISSEMENT

- **N'enfourchez votre vélo SCOTT que si le contrôle de tous les points énumérés ci-dessus est satisfaisant et rentrez par le chemin le plus court en roulant très prudemment. Évitez d'accélérer et de freiner brusquement et ne roulez pas en danseuse. Si vous avez des doutes sur la fiabilité de votre vélo SCOTT, faites-vous ramener en voiture pour éviter tout risque inutile.**
- **Arrivé chez vous, procédez encore une fois à un contrôle approfondi de votre vélo SCOTT. Les pièces endommagées doivent être réparées ou remplacées. Demandez conseil à votre vélociste SCOTT. Pour de plus amples informations sur les pièces en carbone, reportez-vous au chapitre « Le carbone - un matériau particulier » dans la présente notice générale SCOTT ainsi que dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.**
- **Des pièces déformées, en particulier si elles sont en aluminium, peuvent se rompre subitement. Vous ne devez pas essayer de les redresser, car cela aggraverait encore le risque de rupture. Ceci vaut en particulier pour la fourche, le cintre, la potence, les manivelles, la tige de selle et les pédales. En cas de doute, il est toujours préférable de faire remplacer ces composants, qui sont critiques pour votre sécurité. Demandez conseil à votre vélociste SCOTT.**
- **Si vous avez un vélo SCOTT en carbone ou doté de composants en carbone (a), vous devez impérativement le faire inspecter par votre vélociste SCOTT après une chute ou un incident comparable. Le carbone est un matériau extrêmement rigide permettant la conception de composants à la fois très résistants et très légers. Cependant, à la différence des composants en acier et en aluminium, les composants en carbone ont la particularité de ne pas révéler de déformations visibles si d'éventuelles surcharges ont endommagé leur structure interne constituée de nappes de fibres de carbone. Un composant endommagé peut rompre subitement. Risque de chute !**
- **Vérifiez après une chute ou après le renversement de votre vélo SCOTT le fonctionnement et en particulier la vis de butée du dérailleur arrière.**

• LE CARBONE - UN MATÉRIAU PARTICULIER

Les produits fabriqués en plastique renforcé de fibres de carbone (PRFC) présentent certaines caractéristiques particulières. Le carbone (b) est un matériau extrêmement résistant permettant la fabrication de composants offrant à la fois une grande rigidité et un poids réduit.

Cependant, les composants en carbone ne se déforment pas forcément de manière visible et durable à la suite d'une surcharge, bien que la structure interne constituée par leurs fibres puisse déjà être abîmée. Il est alors possible qu'une pièce en carbone, déjà endommagée à la suite d'une sollicitation excessive, cède d'un coup à l'improviste, provoquant une chute aux conséquences imprévisibles. C'est pourquoi nous vous recommandons, après un incident comme par exemple une chute, de faire inspecter le composant impliqué, ou mieux encore, le vélo SCOTT tout entier par votre vélociste SCOTT.

Remplacez immédiatement une pièce endommagée (c) ! Veillez à ce qu'elle ne puisse être réutilisée par un tiers en prenant des mesures appropriées, par ex. en la sciant. Les cadres en carbone endommagés peuvent être réparés éventuellement. Demandez conseil à votre vélociste SCOTT.

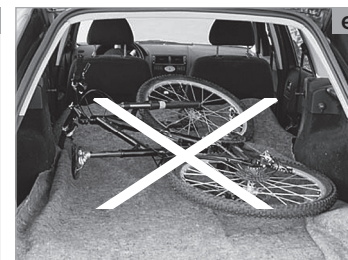
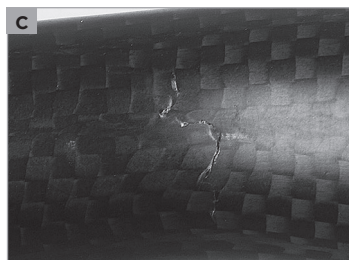
Les composants en carbone ne doivent en aucun cas être exposés à des températures élevées. Aussi, ne soumettez jamais un composant à un revêtement poudre ou laque. La chaleur nécessaire à ces traitements pourrait le détruire. Évitez absolument de laisser des pièces en carbone exposées à un rayonnement solaire intense ou de les stocker près d'une source de chaleur.

Le carbone est également sensible à la pression. Vous ne devez donc pas fixer votre cadre SCOTT avec un dispositif de serrage non conforme du support de roue (d).

Les composants en carbone, comme toutes les pièces de construction légère, ont une durée de vie très limitée. Pour cette raison, faites contrôler le cintre et la potence à intervalles réguliers (par ex. tous les 3 ans) selon la fréquence et l'intensité de leur utilisation et ce, même s'ils n'ont été impliqués dans aucun accident ou n'ont subi aucune sollicitation excessive.

Protégez votre vélo SCOTT, en particulier le cadre et ses composants en carbone, lorsque vous le transportez dans le coffre de votre voiture (e). Pour éviter les endommagements de ce matériau fragile, protégez-le avec des couvertures, des tubes en mousse et similaire (f). Ne posez pas de sacs sur un vélo SCOTT installé en position couchée dans la voiture.

Garez votre vélo SCOTT toujours soigneusement et veillez à ce qu'il ne puisse pas se renverser. Un cadre ou des composants en carbone peuvent être endommagés à la suite d'une simple chute, par ex. en heurtant une arête saillante.



⚠ AVERTISSEMENT

N'utilisez plus votre vélo SCOTT si certains composants en carbone font entendre des craquements ou présentent des détériorations visibles telles que des entailles, des fissures, des bosses, des altérations de couleur, etc. Contactez immédiatement votre vélociste SCOTT pour qu'il effectue un contrôle minutieux des pièces en question.

Ne fixez en aucun cas des embouts ou un prolongateur aéro sur un cintre en carbone, à moins qu'ils n'aient été spécialement autorisés pour cet usage. Ne raccourcissez pas les cintres en carbone et ne fixez pas les poignées de commande frein/dérailleur plus au centre du cintre qu'il est indiqué ou nécessaire. Risque de rupture !

Veillez à ce que les surfaces de serrage soient absolument exemptes de graisse si elles doivent être en contact avec des composants en carbone ! La graisse, en pénétrant dans leur surface, réduit considérablement leur coefficient de frottement et empêche une fixation fiable dans la plage des couples de serrage autorisée. Il est possible qu'une fois graissés, les composants en carbone ne puissent plus être fixés correctement par la suite. Utilisez une pâte de montage spéciale pour les composants en carbone, laquelle est proposée par divers fabricants.

AVIS

Sur la plupart des porte-vélos, les étriers de fixation trop étroits peuvent écraser les tubes de cadre surdimensionnés ! Endommagés de cette manière, des cadres en carbone peuvent céder brusquement par la suite. Les magasins d'accessoires autos proposent des modèles spéciaux adaptés au transport de tels vélos. Informez-vous dans ces magasins sur de tels modèles et demandez conseil à votre vélociste SCOTT.

Ne fixez en aucun cas un cadre ou une tige en carbone sur un pied de montage (a) ! Vous pourriez l'abîmer. Montez une tige de selle résistante (par ex. en alu) sur le cadre puis fixez celle-ci dans le pied de montage, ou utilisez un modèle de pied supportant le cadre en trois points intérieurs ou bien un modèle fixant la fourche et soutenant la boîte de pédalier.

Pour protéger votre vélo en carbone contre les abrasions causées par les gaines et contre les projections de pierres, apposez sur les parties exposées du cadre, en particulier sur le tube de direction et la face inférieure du tube diagonal, des autocollants de protection (b). Vous les trouverez chez votre vélociste SCOTT.

Il est interdit d'utiliser des bike shields/housses de protection pour cadre d'autres marques.



• CONSEILS GÉNÉRAUX SUR L'ENTRETIEN ET LES RÉVISIONS

ENTRETIEN ET RÉVISION DE VOTRE VÉLO SCOTT

À la remise de votre vélo SCOTT par votre vélociste SCOTT, celui-ci est entièrement monté et prêt à rouler. Néanmoins, vous devrez par la suite entretenir votre vélo SCOTT régulièrement et le confier à votre vélociste SCOTT pour des révisions périodiques (c). Ce n'est qu'ainsi que vous pourrez profiter du fonctionnement durable de tous les composants.

Soumettez votre vélo à une première révision dès les premiers 100 à 300 kilomètres, après 5 à 15 heures de service ou au bout de quatre à six semaines après l'achat, en ne dépassant toutefois pas un délai de trois mois. Cette première révision de votre vélo SCOTT est indispensable car, dans cette courte période, les rayons des roues subissent un tassement et le système de changement de vitesses peut se dérégler. Ce phénomène de rodage est inévitable. Convenez avec votre vélociste SCOTT d'une date pour la révision de votre nouveau vélo SCOTT. Cette première révision est cruciale pour garantir un fonctionnement fiable et durable de votre vélo SCOTT.

Après un délai de rodage, vous devez demander à votre vélociste SCOTT de procéder l'entretien de votre vélo SCOTT à intervalles réguliers, c.-à-d. conformément au calendrier d'entretien et de maintenance SCOTT. Si vous roulez fréquemment sur des routes en mauvais état, les intervalles de révision seront plus courts que ceux mentionnés dans le plan d'entretien SCOTT dans le Quick Start Manual. L'hiver est un bon moment pour envoyer votre vélo SCOTT à une inspection annuelle, car votre vélociste SCOTT dispose dans cette période de beaucoup de temps.

Les révisions régulières et le remplacement dans les délais des pièces d'usure, comme par ex. les chaînes, garnitures de frein ou le changement de câbles et de gaines font partie de l'utilisation conforme à l'usage prévu de votre vélo SCOTT. Ils permettent de garantir le bon fonctionnement et ont donc une influence sur la responsabilité pour défauts matériels et la garantie. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Calendrier d'entretien et de maintenance SCOTT » dans la présente notice générale SCOTT ainsi que dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle et les notices techniques des équipementiers.

⚠ AVERTISSEMENT

Les révisions et les réparations sont des tâches délicates et complexes qui doivent être confiées à un vélociste SCOTT. Des révisions négligées ou réalisées de manière non professionnelle peuvent entraîner une défaillance de certains organes du vélo SCOTT. Risque d'accident ! Effectuez uniquement les travaux pour lesquels vous disposez des connaissances nécessaires et des outils appropriés, par ex. une clé dynamométrique.

Utilisez uniquement des pièces de rechange d'origine si un remplacement s'avère nécessaire. Des pièces de rechange d'autres fabricants, comme par exemple des patins ou des pneumatiques d'autres dimensions, peuvent compromettre la fiabilité de votre vélo SCOTT. Risque d'accident !

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE ROUTINE DE VOTRE VÉLO SCOTT

La transpiration, l'encrassement, la salinité (le sel épandu en hiver) sont autant de facteurs néfastes pour votre vélo SCOTT. Il est pour cette raison important que vous nettoyez régulièrement tous les composants **(a)**.

Évitez le nettoyage à l'aide d'un nettoyeur à haute pression. Le jet puissant de vapeur haute pression est capable de contourner les joints d'étanchéité et d'atteindre les paliers et les roulements. Il peut diluer les lubrifiants, ce qui a pour conséquence d'accroître les frottements. La conséquence à moyen terme : une abrasion accrue des surfaces de roulement, un fonctionnement inégal des roulements. Le jet à vapeur peut en outre décoller les pastilles de protection et autres autocollants du cadre et de la jante.

Optez pour un procédé de nettoyage moins agressif pour votre vélo : un jet d'eau à faible pression ou un seau d'eau, une éponge ou un gros pinceau. Un nettoyage manuel vous permettra de plus de détecter assez tôt des dommages de peinture, des pièces usées ou des défauts.

Après le nettoyage et le séchage, nous vous conseillons de contrôler l'état d'usure de la chaîne **(b)** et de la lubrifier (voir le chapitre « Chaîne de vélo » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle et les notices techniques des équipementiers). Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

Essayez les surfaces lisses de la fourche suspendue et de l'amortisseur **(c)** pour les sécher et vaporisez un peu de d'huile spéciale dessus.

Appliquez de la cire dure de qualité courante sur la peinture, les surfaces métalliques et en carbone (hormis les surfaces de freinage et des disques) pour les entretenir. Polissez après le séchage.

⚠ AVERTISSEMENT

N'appliquez pas de produit d'entretien ni d'huile sur les patins de freins, les disques de frein ou sur les surfaces de freinage des jantes. Cela pourrait rendre les freins inopérants ! Évitez absolument d'appliquer de la graisse ou du lubrifiant dans les zones de serrage en carbone, par ex. au niveau du cintre, de la potence, de la tige de selle et du tube de selle. Il est possible qu'une fois graissés, les composants en carbone ne puissent plus être fixés correctement par la suite.

Lors du nettoyage, soyez attentif à la présence éventuelle de fissures, de rayures, de déformations ou d'altérations de couleur du matériel. Faites remplacer les composants défectueux sans tarder et effectuez des retouches sur la peinture endommagée. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre vélociste SCOTT.



AVIS

Enlevez les résidus de graisse ou d'huile adhérent sur les surfaces de la peinture et du carbone avec un produit nettoyant à base de pétrole. Proscrivez absolument l'emploi de dégraisseurs contenant de l'acétone, du chlorure de méthyle ou autres, ainsi que l'emploi de détergents, non neutres ou chimiques, contenant des solvants. Ces produits pourraient attaquer les surfaces.

Évitez de nettoyer votre vélo SCOTT avec un jet d'eau ou un nettoyeur haute pression ou si vous le faites, maintenez au moins une certaine distance par rapport au cadre et aux composants. Évitez en outre de viser les roulements.

STOCKAGE OU RANGEMENT DE VOTRE VÉLO SCOTT

Si votre vélo SCOTT bénéficie d'un entretien régulier en saison, il ne requiert pas de mesures particulières pour son rangement temporaire, exceptées les mesures de protection contre le vol. Rangez votre vélo de préférence dans un endroit sec et bien aéré.

Si vous stockez votre vélo SCOTT sur une période assez longue, par ex. la période d'hiver, vous devez prendre en considération certains points : Pendant un séjour de longue durée, les chambres à air ont tendance à se dégonfler. Le stationnement prolongé de votre vélo SCOTT sur des pneus dégonflés peut entraîner une dégradation de leur structure. Pour y remédier, suspendez ou accrochez les roues ou le vélo SCOTT **(d)** entier au mur, ou bien contrôlez régulièrement la pression de gonflage **(e)**. Nettoyez votre vélo SCOTT avant d'effectuer un traitement anticorrosion. Vous trouverez chez votre vélociste SCOTT des produits d'entretien spécialement conçus pour cet usage, par ex. de la cire à pulvériser **(f)**.

Démontez la tige de selle et faites sécher les éventuelles infiltrations d'humidité. Vaporisez un peu d'huile dans le tube de selle en métal, mais pas si vous avez un cadre en carbone. Passez sur le petit plateau à l'avant et sur le petit pignon à l'arrière. De cette manière, les câbles et les ressorts ne seront plus sous tension.

AVIS

N'accrochez pas votre vélo SCOTT sur les jantes en carbone. Montez plutôt au moins une roue en aluminium.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

En période hivernale, il ne faut pas craindre les files d'attente dans les magasins de vélo SCOTT. Beaucoup proposent pendant cette période des check-ups annuels à des prix promotionnels. Profitez de cette période où vous n'utilisez pas votre vélo SCOTT pour le faire réviser par votre vélociste SCOTT !

• CALENDRIER D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE SCOTT

Même après la période de rodage, vous avez tout intérêt à faire réviser votre vélo SCOTT à intervalles réguliers. Les intervalles indiqués dans le tableau suivant sont donnés à titre indicatif pour les cyclistes parcourant entre 1 000 et 2 000 km (soit l'équivalent de 50 à 100 heures de service) par an.

Si vous effectuez régulièrement un kilométrage plus important, ou roulez très fréquemment sur des chaussées en mauvais état, les intervalles d'entretien mentionnés dans le plan d'entretien SCOTT seront plus courts compte tenu de l'utilisation plus intense.

⚠ AVERTISSEMENT

Dans l'intérêt de votre sécurité, amenez le vélo SCOTT à votre vélociste SCOTT pour une première révision au bout de 100 à 300 km, 5 à 15 heures de service, ou après quatre à six semaines, au plus tard cependant après les trois mois qui suivent l'achat.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Calendrier d'entretien et de maintenance SCOTT » dans vos notices de service originales détaillées SCOTT « Trekking et Trekking-Pedelec », « VTT et VTT-Pedelec » et « Vélo de route » sur le site internet SCOTT et la notice spécifique à votre modèle et dans les notices techniques des équipementiers. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

• COUPLES DE SERRAGE RECOMMANDÉS POUR VOTRE VÉLO SCOTT

Pour garantir la fiabilité de votre vélo SCOTT, il est indispensable de serrer les fixations des composants soigneusement et de les contrôler régulièrement. Utilisez de préférence une clé dynamométrique qui produise un clic ou se déclique quand le couple de serrage sélectionné est atteint. Effectuez le serrage du composant progressivement, par petits paliers d'un demi-newton-mètre, en partant d'un couple de serrage inférieur au couple de serrage maximum prescrit et en contrôlant régulièrement le serrage du composant. Ne dépassez en aucun cas le couple maximal prescrit par le fabricant.

⚠ AVERTISSEMENT

Sur les pièces ne présentant aucune indication, commencez le serrage à 2 Nm. Respectez les valeurs de serrage indiquées et observez les valeurs sur les composants eux-mêmes et/ou dans les notices techniques des équipementiers. Vous trouverez de plus amples informations sur votre vélo et les liens web des équipementiers à partir du Quick Start Manual sur les pages respectives de la notice de la marque de vélo que vous avez acheté.

Sur certaines pièces, les couples de serrage sont indiqués sur la pièce en elle-même. Utilisez une clé dynamométrique et ne dépassez en aucun cas les couples de serrage maximaux ! En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre vélociste SCOTT.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Dû au nombre incalculable de composants sur le marché, il est impossible de prévoir quel produit sera monté en tant que composant de rechange ou lors d'un montage par des tiers. De ce fait, aucune responsabilité ne peut être assumée pour de tels ajouts et modifications quant à la compatibilité, les couples de serrage etc. La personne qui assemble ou modifie le vélo SCOTT doit assurer que le vélo est assemblé conformément à l'état de la science et de la technique.

• GARANTIE DU FABRICANT

Lors de l'achat d'un vélo neuf SCOTT auprès d'un revendeur SCOTT agréé, SCOTT accorde une garantie du fabricant sous réserve des dispositions suivantes.

Conditions

La garantie du fabricant est accordée uniquement pour le premier achat d'un vélo SCOTT effectué auprès d'un revendeur SCOTT agréé. La garantie du fabricant ne s'applique que si le vélo est enregistré au nom du premier acheteur sur le site www.scott-sports.com dans les dix jours suivant l'achat.

Durée

La garantie du fabricant est accordée à compter de la date d'achat pour une période de cinq ans sur les cadres et les parties arrière de vélos. La période de garantie est réduite à trois ans si le vélo SCOTT n'est pas entretenu au moins une fois par an par un revendeur SCOTT agréé. Les services de maintenance doivent être effectués conformément aux instructions de maintenance du manuel de SCOTT et doivent être confirmés par le tampon et la signature du revendeur SCOTT agréé.

Pour les cadres et les parties arrière des modèles de vélos de catégorie 5 et pour les fourches rigides fabriquées par SCOTT, la durée de la garantie du fabricant est limitée à deux ans.

Si un défaut sur le vélo SCOTT est corrigé dans le cadre d'une garantie du fabricant ou d'un recours à la garantie, la durée de la garantie du fabricant n'est pas prolongée. La garantie du fabricant prend fin lorsque l'acheteur transfère la propriété du vélo SCOTT à une tierce personne.

Responsabilité

La garantie du fabricant est fournie par SCOTT Sports SA, Route du Crochet 11, 1762 Givisiez, Suisse. L'acheteur doit inspecter le vélo SCOTT immédiatement après l'achat et informer sans délai par écrit son revendeur SCOTT agréé de tout défaut évident. Les vices cachés doivent être signalés immédiatement après avoir été découverts. En cas de recours à la garantie, le vélo SCOTT doit être remis à un revendeur SCOTT agréé. Ce dernier prendra contact avec SCOTT pour remédier au défaut. La demande d'un recours à la garantie nécessite impérativement la présentation de la preuve d'achat originale ainsi que la preuve du service de maintenance dans le manuel SCOTT.

Prestation de SCOTT en cas de recours à la garantie

En cas de recours à la garantie, SCOTT réparera le défaut à sa seule discrétion ou remplacera le produit défectueux par un produit de qualité similaire, pour lequel il pourrait y avoir des différences en matière de couleur et de modèle. Si la réparation ou le remplacement du produit n'est pas possible, un remboursement du prix d'achat sera effectué en tenant compte du degré d'utilisation. SCOTT a le droit d'engager des tiers pour remédier au défaut.

Limitations

La garantie du fabricant s'applique exclusivement aux cadres, aux bras oscillants et aux fourches rigides des vélos SCOTT. Les pièces détachées de vélos sont exclues de la présente garantie du fabricant.

La garantie du fabricant ne s'applique pas à l'usure normale, aux dommages causés par des accidents ou d'autres forces excessives sur le vélo SCOTT, à la corrosion, à un mauvais entretien, à l'assemblage incorrect et à l'assemblage de composants ou d'accessoires inadaptés ainsi qu'aux défauts esthétiques, par exemple dans le vernis.

La garantie du fabricant ne s'applique pas aux vélos SCOTT qui ont été utilisés dans un magasin de location.

Divers

Les présentes dispositions de garantie du fabricant s'appliquent à tous les vélos SCOTT à compter du modèle de l'année 2023.

Les droits de garantie statutaires de l'acheteur et les garanties des fabricants de composants (Shimano, SRAM, etc.) ne sont pas affectés par la présente garantie du fabricant.

Le territoire de compétence pour tous les litiges liés à la présente garantie du fabricant est Fribourg, en Suisse. La présente garantie du fabricant est soumise au droit suisse, à l'exclusion de toute législation faisant référence au droit étranger.

All rights reserved ©2020 SCOTT Sports SA

Distribution: SSG (Europe) Distribution Center SA
P.E.D Zone C1, Rue Du Kiell 60 | 6790 Aubange | Belgium

V9.1/10042022



WWW.SCOTT-SPORTS.COM

SCOTT Sports SA

Route du Crochet 11, CH-1762 Givisiez

Phone: +41 26 460 16 16 | Fax: +41 26 460 16 00

Email: webmaster.marketing@scott-sports.com
